

## Jean-Talon: trois machines s'affrontent

Le Parti québécois, le Parti libéral du Québec et l'Union nationale se livrent la lutte aux partielles de Jean-Talon grâce à des machines électorales qu'analyse Raymond Giroux.

dossier page B-1



## Les deux pays de Berlin

cahier E

Checkpoint Charlie



## Un Lord... un peu amer

C'est un Jean-Claude Lord ironique et inquiet qu'a rencontré notre chroniqueur Claude Daigneault à la sortie de "Eclair au chocolat".

cahier C

Jean-Claude Lord



# LE SOLEIL

162 PAGES 11 CAHIERS

QUEBEC, SAMEDI 31 MARS 1979

83e ANNEE, No 81 PRIX 50¢

REMY BEAULIEU & ASSOCIES  
DOCTEURS EN OPTOMETRIE  
376, du Roi, suite 308. Tél.: 524-8417  
(En haut Société des Alcools)



Margaret TRUDEAU

## Margaret Trudeau à coeur ouvert

"Margaret, comment peux-tu faire ça? Pense à tout le dénigrement dont tu seras l'objet", a dit son père, James Sinclair, en prenant connaissance de l'autobiographie que l'ex-épouse de Pierre Elliott Trudeau doit publier, le 8 avril.

A cela Margaret répondit: "Je pense que les gens doivent connaître la vérité et me juger là-dessus. La presse ayant été si incorrecte et si injuste envers moi, je me devais d'agir ainsi."

A l'instar d'autres grands quotidiens, hebdomadaires et magazines canadiens, américains et européens, tels The Montreal Star, le Toronto Star, le New York Times, Paris-Match, Dimanche-Matin, etc., LE SOLEIL publiera à compter de lundi jusqu'à vendredi, de larges extraits de ce premier volume de Margaret à la fin duquel elle avoue candidement: "Je sais bien que finalement je ne fais pas très bonne figure dans toute cette histoire. J'ai au moins essayé d'être honnête."

La lecture de ces Mémoires, rédigés avec la collaboration de la journaliste britannique Caroline Morehead, fera revivre l'enfance de Margaret, son expérience de l'adolescence nord-américaine, sa révolte contre les siens, son "expédition" de femme "libre" sur les routes du Maroc et de la drogue d'où elle devait sortir encore plus perdue qu'avant, et ses rencontres secrètes avec Trudeau.

Ces extraits vous feront mieux connaître la transformation tourmentée de cette "fleur bleue" qui, mariée à un premier ministre, de 29 ans son aîné, dut faire face à des responsabilités qui allaient au-delà de son expérience. Bref, une vie remplie de voyages sans fin, de multiples rencontres avec les grands de ce monde, tels les Castro, Kossyguine, Nixon, Giscard d'Estaing, etc., qui furent souvent l'occasion d'inévitables scandales à cause d'un protocole qui lui pesait lourd. Enfin, ses "fuites" vers un monde illusoire, la "rencontre" qui entraîna la rupture de son mariage, sa nuit avec les Rolling Stones et finalement la première année de son existence comme nouvelle femme libre.

## météo

Nuageux avec averses aujourd'hui à Québec et en Beauce. Maximum de 12. Nuageux et pluie passagère à l'est. Maximum de 8 à Rivière-du-Loup, La Malbaie, de 6 à Rimouski et en Gaspésie, de 4 sur la Côte-Nord. Demain dégagement à Québec, en Beauce et à Rivière-du-Loup.

détails à la page H-5



Tel est l'aspect que présentait, hier, vue des airs, la scène de la tragédie de Sainte-Foy qui a fait 17 victimes à bord du F-27 de Québecair.

## F-27: un survivant raconte

les textes et photos aux pages A-5, A-6, A-7, A-8

## sommaire

Annonces classées

G-1 à G-28, H-5 à H-9	
Arts et spectacles	C-1 à C-11
Bandes dessinées	H-10
Bridge	H-9
Carières et professions	F-5 à F-11
Dans le sens du poil	A-12
Décès	H-11
Echecs	G-7
Economie-finances	B-5 à B-10
Feuilleton	G-24
Habitat	D-7 à D-12
Horoscope	G-27
La bonne chère	C-12 à C-14
Mot mystère	G-8
Mots croisés	G-4 et H-7
Où aller à Québec	C-8
Patron	G-6
Philatélie	A-13
Sciences	B-4
Sport	D-1 à D-6
Télévision	C-11
Tourisme	E-1 à E-13

## Crédit social

### Fabien est le "chef"

page H-1

## Incident nucléaire

### La confusion règne

page F-1

## élections 1979

EDITO



marcel pépin

Notre directeur de l'édition, Marcel Pépin, commentera au gré de l'actualité, le cours des élections dans les semaines qui s'engagent. Aujourd'hui, dans son premier édito sur les élections, il se penche sur le prestige qui vient auréoler certains hommes politiques une fois qu'ils ont abandonné la barque.

page A-4

# Euphorie chez les Nordiques

NEW YORK — En annonçant officiellement, hier midi, devant une vaste assemblée de journalistes, que la Ligue nationale de hockey compterait à l'avenir dans ses rangs, les villes de Québec, Edmonton, Winnipeg, et Hartford, le président John Ziegler a confirmé la réalisation d'un grand rêve pour la capitale du Québec.

Emporté par l'euphorie, le président Marcel Aubut, qui a livré le combat lui permettant d'atteindre son objectif avec un acharnement féroce, se sentait disposé à remonter un siècle en arrière pour retracer un événement aussi important pour la Vieille Capitale.

"Ce n'est pas qu'un événement sportif, c'est une nouvelle d'une portée économique considérable, fit-il en levant les bras au ciel. J'ai beau me creuser la tête, il m'est impossible, même en retournant plusieurs années en arrière, de relever un fait aussi enlevant. C'est sûrement un grand jour pour Québec."

L'inscription des Nordiques dans la Ligue nationale constitue en tout cas le couronnement de la démarche téméraire de quelques hardis casse-cou qui, en 1972, devant un circuit Campbell réfractaire aux cités canadiennes, s'associaient à l'équipe de l'aventurier Gary Davidson. Cette démarche n'avait qu'un but: faire sauter un jour le verrou de l'arrogante LNH. C'est une entreprise aujourd'hui réalisée après une longue suite d'aventures rocambolesques.

C'est avec justesse que Marcel Aubut a jeté ces propos, hier après-midi, quelques minutes après avoir serré la main de John Ziegler:

"On a forcé la porte, c'est le cas de le dire. Soyons francs, jamais Québec n'aurait pu rentrer par la voie normale. Tout le temps, au cours des négociations, on a questionné l'importance de l'agglomération de Québec et de son marché. Winnipeg on en voulait encore moins, mais Québec avait à tout le moins le net avantage d'une ville latine, grouillante, pétant d'enthousiasme."

## Nouvelle guerre?

La guerre est finie, vive la guerre! Dans les deux prochains mois, ce club qui s'est tout de même constitué un personnel convenable au sein de l'AMH, engage un

(Suite à la page A2, 1re col.)



claude larochelle

voir textes et photos aux pages D-1, D-2.



Le Soleil, André Boucher

Me Marcel Aubut n'a pu se retenir à son arrivée, hier soir, à Québec, et a embrassé de joie l'annonceur des Nordiques au Colisée, Jean Gravel.



Le Soleil, Rolland Marceau

## Bonne fête grand-papa Howe!

texte et photo page D-3

# Le juge propose 4 verdicts au procès de Champagne

par Marcel COLLARD

Les jurés entameront leurs délibérations aujourd'hui pour déterminer si André Champagne doit être tenu coupable de meurtre avec ou sans préméditation, d'homicide involontaire ou s'il doit être acquitté à la suite de l'incendie qui a coûté la vie à sa belle-mère, Mme Jean-Marie Blouin, âgée de 37 ans et de la petite Jinny Blouin, âgée de trois ans, le 31 août 1978, à Dosquet, dans le comté Lotbinière.

Ce sont les verdicts que le juge

Jean Bienvenue, de la Cour supérieure, chambre criminelle, a proposés hier à l'issue de son adresse aux jurés. L'audience ayant pris fin après 20h, les jurés ont décidé d'aller souper, en remettant à ce matin, le début des délibérations.

## Plaidoyer de la poursuite

Au terme de la 10e journée du procès, au palais de justice de Québec, le procureur du ministère public, Me Alain Gaumont, a fait ressortir les multiples contradictions dans le témoignage de l'accusé et il a demandé

si en raison de ses difficultés d'élocution et de compréhension, Champagne pouvait être incapable de mentir. Il a énuméré plusieurs points de contradiction, expliquant: "Champagne comprend. Il sait où on veut en venir avec les questions et il hésite quand il est question de l'incendie."

Il a recommandé aux jurés d'établir si Nancy Blouin, âgée de 11 ans, aurait pu mentir froidement pour faire condamner celui qu'elle considérait comme son père en disant qu'elle l'avait vu avec du feu dans les mains, qu'elle avait vu du feu dans le foin,

dans l'après-midi du 31 août lorsqu'elle avait rendu visite à sa grand-mère, Mme Jean-Marie Blouin et qu'elle attendait André Champagne dans l'auto. "L'accusé aurait pu retourner sur les lieux quand Nancy Blouin lui fit remarquer en revenant chez lui qu'il y avait du feu", a commenté Me Gaumont.

De plus, il fit observer qu'en revenant sur les lieux de l'incendie, plus tard, Champagne avait demandé "qui a mis le feu" au lieu de s'informer comment l'incendie avait été allumé. "Il voulait savoir si les soupçons portaient sur lui et il lui était indiffé-

rent que des gens meurent ou pas dans l'incendie qu'il avait allumé" termina le procureur du ministère public.

## Adresse du juge

Durant quatre heures au moins, le juge s'est adressé aux jurés pour expliquer les notions de meurtre, d'homicide involontaire et du doute sérieux et réfléchi devant bénéficier à l'accusé.

Il reprit un à un les témoignages entendus et suggéra une foule de questions à l'analyse du jury, par exemple, et André Champagne savait que M. et Mme Jean-Marie Blouin et Jenny Blouin (la fille de Nicole Blouin, épouse de l'accusé) étaient couchés cet après-midi là; si on devait croire le témoignage de Claudine Blouin qui avait informé Champagne que ses parents étaient couchés; si l'incendie avait été allumé par la main d'un homme selon l'avis d'un expert qui a éliminé toutes les autres causes; s'il y avait un lien entre le drame et les déboires vécus par l'accusé la veille de l'incendie; s'il est plausible que Claudine Blouin n'ait pas pu constater le début du feu en sortant de la maison en raison de l'architecture de la maison; si la jeune Nancy Blouin a dit la vérité sur ce qu'elle avait vu, ou si elle a fait preuve d'un génie inventif surprenant voire incroyable, et si on pouvait croire la version de l'accusé.

Il suggéra également aux jurés d'étudier pourquoi André Champagne avait demandé aux enquêteurs ce qui pourrait arriver à quelqu'un qui aurait mis le feu; pourquoi il s'était enquis auprès de son épouse "qui avait mis le feu" et qu'en réponse à une question de celle-ci quelque temps plus tard,

"qui a mis le feu?", il déclara "c'est pas moi" au lieu de "Je ne sais pas".

Enfin, le juge a ajouté une autre question, parmi plusieurs autres. Est-ce que André Champagne préparait son crime, qu'il le préméditait, quand il a dit avoir décelé une senteur d'huile dans le portique, en arrière de la maison et que quand il a prétendu s'être informé si Mme Blouin s'était couchée avec une cigarette.

Après une analyse très détaillée de la preuve, le juge Bienvenue a ouvert quatre avenues aux jurés dans la décision unanime qui doit être rendue. Ces verdicts possibles sont un meurtre avec préméditation (ou premier degré), meurtre sans préméditation (deuxième degré), homicide involontaire coupable ou acquittement dans l'éventualité d'un doute raisonnable.

# La GRC a un ami en Joe Clark

KITCHENER, Ontario (D'après PC) — Sous un gouvernement conservateur, la Gendarmerie royale du Canada pourrait commettre des actes illégaux, mais ces infractions devraient être autorisées par un ministre qui en supporterait l'entière responsabilité.

C'est ce qu'a expliqué, hier, le chef du Parti conservateur, M. Joe Clark, durant sa tournée électorale en Ontario.

M. Clark a indiqué en effet qu'il est possible que la GRC soit placée à nouveau devant la nécessité de transgresser la loi dans l'exercice de son mandat.

Dans pareil cas, un gouvernement conservateur mettrait en place un système d'autorisation qui renforcerait la responsabilité ministérielle.

Le chef conservateur, qui a avoué qu'il n'est pas un expert dans ce domaine, a ajouté que le problème avec le gouvernement actuel provient du fait qu'il tente d'échapper à sa responsabilité.

Il a également souligné que, s'il devient premier ministre, il aimerait obtenir des recommandations sur le système de responsabilité ministérielle de la part de la commission McDonald. On sait que cette commission enquête sur les illégalités commises par la GRC.

Le leader tory a poursuivi hier sa tournée dans la région de Toronto en mettant les priorités sur l'économie et les questions énergétiques.

Le chef conservateur a promis que son gouvernement insufflerait une vitalité nouvelle aux petites entreprises, là où, dit-il, "l'esprit d'entreprise est le plus fort".

Enfin, "au risque d'être qualifié de traître", M. Clark dit qu'il ne croit pas que l'unité nationale soit le point principal de la campagne. "C'est un point important", a-t-il dit.

## Mme McTeer

A la manière d'un politicien d'expérience, Mme Maureen McTeer, épouse de M. Joe Clark, s'est promenade hier dans un centre commercial du centre-ville et a fait campagne pour le candidat progressiste-conservateur local, M. John Reimer.

Mais elle a refusé de discuter la politique de son parti quand un jeune homme a voulu lui poser des questions; elle lui a conseillé de s'adresser plutôt à M. Reimer.

Un employé du bureau de M. Joe Clark a déclaré que sa femme participera à la campagne en vue des élections du 22 mai mais sans discuter de la politique du parti.

Au centre commercial, elle semblait très à l'aise en se frayant un chemin à travers les caméras de la télévision.

■ autres informations sur les chefs en campagne électorale à la page H-10.

# Entente de principe chez Autobus Voyageur

MONTREAL (d'après PC) — La compagnie d'autobus Voyageur et le syndicat représentant ses 375 chauffeurs en sont venus à une entente de principe hier.

Les détails de l'entente n'ont pas été révélés et seront soumis aux grévistes lundi.

L'arrêt de travail a commencé le 23 décembre et les positions des parties sont demeurées fermes jusqu'à ces derniers temps sur la principale revendication des chauffeurs: un mode de rémunération horaire.

La grève a perturbé considérablement le transport par autobus, Voyageur étant l'entreprise la plus considérable dans ce secteur au Québec.

Plus tôt ce mois-ci, Voyageur a

inténué des poursuites de \$780,000 contre 237 des grévistes en dédommagement des redevances perdus pendant la première semaine de l'arrêt de travail, alors que les chauffeurs n'avaient pas encore le droit de grève légale.

## Euphorie chez...

(Suite de la première page)

combat encore difficile, et devra, par un savant jeu de coulis, croiser le fer avec plusieurs clubs de la LNH, et principalement avec les Canadiens de Montréal qui comptent plusieurs patineurs parmi les Fleurdelisés.

C'est une bataille terrible qui s'annonce en effet, confirme Aubut. Au cours des mois à venir, c'est une phase cruciale qu'on aborde, et je vais être obligé de maintenir mon rythme de disponibilité. Je pense en tout cas qu'il est prématuré de dire que le Canadien va nous vider. Je pense qu'on va avoir quelques petits trucs dans notre sac. Le club qui va savoir le mieux exploiter les modalités de l'expansion, le meilleur stratège, va posséder dès le départ une longueur d'avance sur les autres clubs de l'AMH.

Le directeur gérant Irving Grundman des Glorieux est resté serein, hier après-midi, à l'hôtel Warwick de New York, quand je lui ai dit que les Québécois entendaient se cracher dans les mains dans le but d'entreprendre une remontée qui pourrait dans quelques années les amener près du niveau de colossale organisation, et cela au milieu de la brûlante rivalité Québec-Montréal.

Je suis loin de regarder ça comme une nouvelle guerre, mais plutôt comme une saine rivalité, a-t-il commenté. Je connais bien les deux milieux puisque j'ai fait des affaires à Québec dans le passé. Il y a la de fins connaisseurs qui sauront bien reconnaître les mérites de Guy Lafleur quand il jouera au Colisée. À l'inverse je suis certain que les amateurs du Forum verront dans Réal Cloutier un as dont ils salueront le talent.

Par un bizarre paradoxe, la brasserie Molson, qui s'est fait ecocher les flancs dans la vigoureuse poussée de dernière heure,

était présentée, hier, comme le bon Samaritain appelé à dépanner l'un des clubs du circuit maudit. Selon les collègues d'Edmonton, le propriétaire des Oilers, Peter Pocklington, qui entretenait pourtant en Alberta le mythe d'un millionnaire lançant son argent par les portes et les fenêtres, aurait cagné à la porte des brasseurs de houblon pour faire face aux conditions financières de la Ligue nationale. Ces messieurs de Molson lui auraient prêté \$2 millions.

Grundman n'était pas en mesure de confirmer un tel avancé, mais voilà qui est bien. Au moment où trois villes canadiennes pavent, les rancunes s'atténuent. On se tourne vers de nouveaux objectifs.

## La rancune des Bruins

Il fait tout de même curieux de trouver le nom de Québec sur le papier officiel de la Ligue nationale... Les Nordiques sont inscrits dans la division Adams aux côtés de Boston, Buffalo, Minnesota et Toronto, mais ils auraient préféré se frotter aux Canadiens dans la division Norris, mais les Bruins de Boston se sont livrés à un barda du diable pour empêcher un tel découpage.

Rancuniers, les Bruins ne voulaient pas voir les Whalers de la Nouvelle-Angleterre dans leurs parages dans la division Adams, et les Nordiques ont été forcés d'occuper la place du club de Hartford... Cette histoire est allée très loin, semble-t-il. Le club de Boston, qui a été privé de Mark Howe par les Whalers, aurait maintenu son projet de poursuivre la LNH jusqu'au moment où cette concession leur a été octroyée.

Pour le moment les divisions n'ont aucune signification puisque 16 clubs atteindront les éliminatoires suivant le critère du nombre de points... Les quatre champions

de division seront dans la mêlée avec 12 "wildcards".

Harold Ballard s'est montré déplaçant à l'issue de la réunion d'hier matin qui a duré un peu plus d'une heure... Il s'est moqué de la participation de Gordie Howe que l'on reverra de nouveau avec les Whalers l'an prochain... Il a parlé d'un effort de paix qui pourrait s'avérer inutile en brandissant le spectre d'un aventurier du type de Gary Davidson lançant un autre circuit.

Puisque les modalités de Key Largo ont été retenues dans leur ensemble à Chicago et New York, le Canadien n'a-t-il pas pris une embarquée inutile en s'opposant à l'expansion en Floride?... Irving Grundman répond en ces termes: "Nous l'avions dit en Floride, nous n'étions pas opposé à l'expansion, et depuis lors on a procédé à quelques petits changements dans les conditions qui sont vraiment bénéfiques à notre club."

Il s'agit maintenant de faire démarrer le projet de rénovation du Colisée... Suivant Marcel Aubut, une étape importante pourrait être franchie durant l'été avec l'addition de 1,000 sièges entre les loges et les mezzanines.

Me Marcel Aubut devait effectivement s'embarquer sur le malheureux appareil de Québec jeudi soir dernier... Cependant il se trouvait en liste d'attente pour l'appareil d'Air Canada quittant Québec... Ce n'est qu'à l'aéroport, selon Me Aubut, que son nom a été inscrit pour l'envolée d'Air Canada.

Le directeur-gérant Cliff Fletcher des Flames d'Atlanta ne cachait pas sa satisfaction... Il a jeté au milieu de l'euphorie: "Qu'on ramène maintenant les Russes. Avec les Cloutier, Tardif, Bernier, Mark Howe et les autres, on va les battre."

**Faites donc affaire avec des experts!**



AlSCO fabrique, vend et installe portes et fenêtres d'aluminium depuis 25 ans. C'est la meilleure des garanties.

- Portes et fenêtres d'aluminium tous genres, toutes dimensions et toutes conçues pour le climat canadien.
- Toute la gamme des produits d'aluminium.
- Estimé gratuit à domicile ou au magasin.
- Représentants qui connaissent leur affaire.
- Produits et installation garantis.
- Service après-vente impeccable.

**ALSCO INC.**

2565, rue Watt (Parc Colbert), Ste-Foy, 658-1970

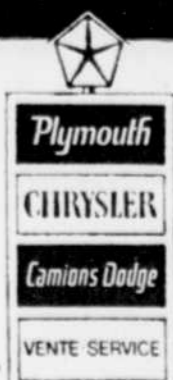
Vous simplifie l'existence

# CONSOMMATEURS AVERTIS

A l'achat d'un véhicule neuf ou usagé, impossible d'avoir la certitude de conclure le meilleur marché sans, au préalable, aller comparer chez Fournier...

Peu importe ce que vous voyez ou entendez à propos de prix, service, qualité, proximité ou amitié, sachez que la MEILLEURE TRANSACTION SE NEGOCIE CHEZ FOURNIER!

**fournier**  
AUTOMOBILES INC.



Rond-Point, Lévis, tél.: 837-2411

CHRYSLER

PLYMOUTH

New Yorker, Fifth Avenue, Newport, Cordoba, Lebaron

Caravelle, Volare, Horizon, Sapporo, Colt, Arrow

CAMIONS DODGE

# Projet de plusieurs dizaines de millions de dollars Parcs Canada rêve de restaurer les fortifications

par Denis ANGERS

L'organisme fédéral Parcs Canada caresse un projet grandiose pour la Vieille Capitale: la restauration complète de la ceinture de fortifications qui entoure le Vieux-Québec!

Ce projet à long terme, évalué à plusieurs dizaines de millions de dollars, comprendrait entre autres choses le réaménagement d'époque de l'Esplanade, sur la rue d'Auteuil, la réfection du bastion Saint-Jean, au nord du parc de l'Artillerie, ainsi que la reconstruction des portes du Palais et Hope, doublées de leurs corps de garde respectifs.

Ce programme massif d'interventions figure en bonne place dans un document de "mise en valeur de la citadelle temporaire de Québec", document strictement interne dont LE SOLEIL a néanmoins pu prendre connaissance.

Véritable armature des investissements futurs de Parcs Canada dans la cité de Champlain, ce document a été élaboré par la division de Québec de l'organisme fédéral où, assurait hier le directeur Patrice Dionne, aucune décision n'a encore été prise relativement à sa réalisation.

De toute façon, devait souligner

M. Dionne, aucun des projets concrets qui figurent dans ce programme d'ensemble ne saurait être mis en branle avant cinq ans. "Ces interventions ne constituent qu'une deuxième phase, future et qui devra nécessairement être précédée de consultations avec les autorités québécoises, de la province et de la ville."

## Vaste gamme de transformations

Selon le document de mise en valeur, toute l'enceinte fortifiée de

Québec serait par ailleurs rénovée. C'est ainsi que, en partant de la Citadelle actuelle, on propose la série d'interventions suivantes:

- restauration du flanc cimenté, sis juste au nord de la Citadelle;
- restitution du fossé, de la contrecarpe et du glacis, près de l'entrée des plaines d'Abraham;
- réaménagement d'époque de l'Esplanade, sur la rue d'Auteuil;
- fermeture de la côte Dinan et réhabilitation de la côte à Cotton;
- aménagement piétonnier sur la place d'Youville et démolition des annexes du théâtre Capitol;
- restauration du bastion Saint-Jean, au nord de la place d'Youville;
- fermeture de la rue Richelieu, à la hauteur des fortifications, et reconstruction de l'ancienne poterne;
- dégagement de toute la falaise nord et restitution du profil des fortifications;
- construction de la porte du Palais et de la porte Hope, ainsi que de leurs corps de garde;
- réaménagement de la côte de la Canoterie;
- restauration du mur de la terrasse Dufferin et mise en valeur des vestiges se trouvant en dessous.

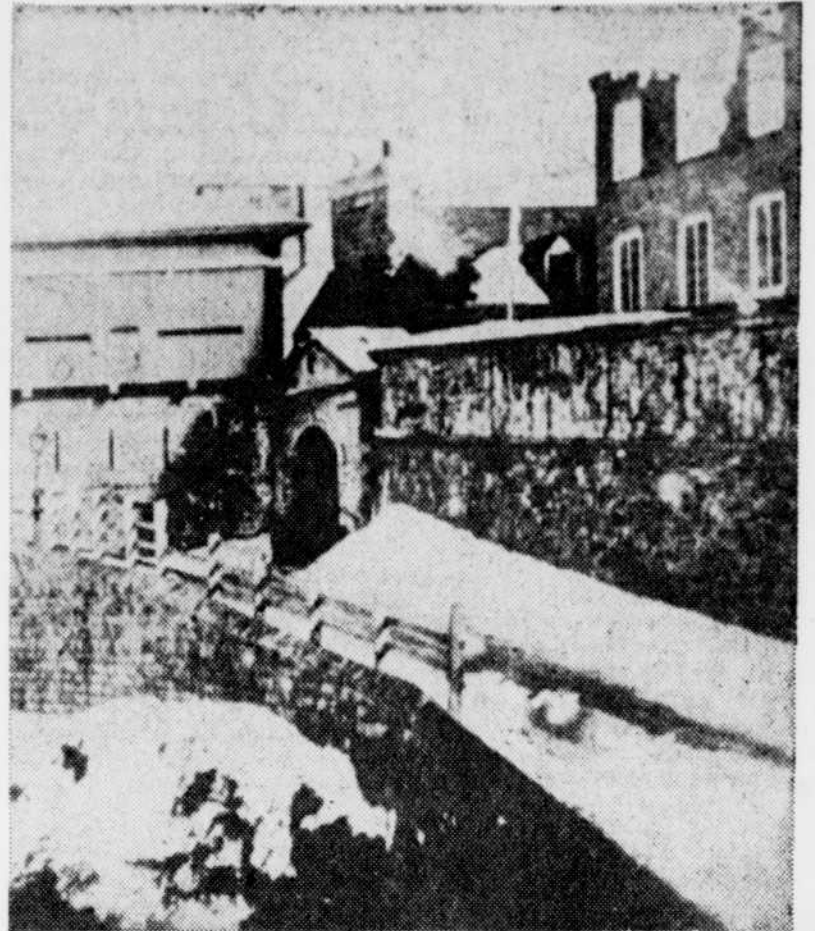
Inspiré en bonne partie de la maquette Duberger de 1810, ce programme redonnerait à la Vieille Capitale son aspect de ville fortifiée, tel qu'on la connaissait au début du XIXe siècle.

## Encore plus en région

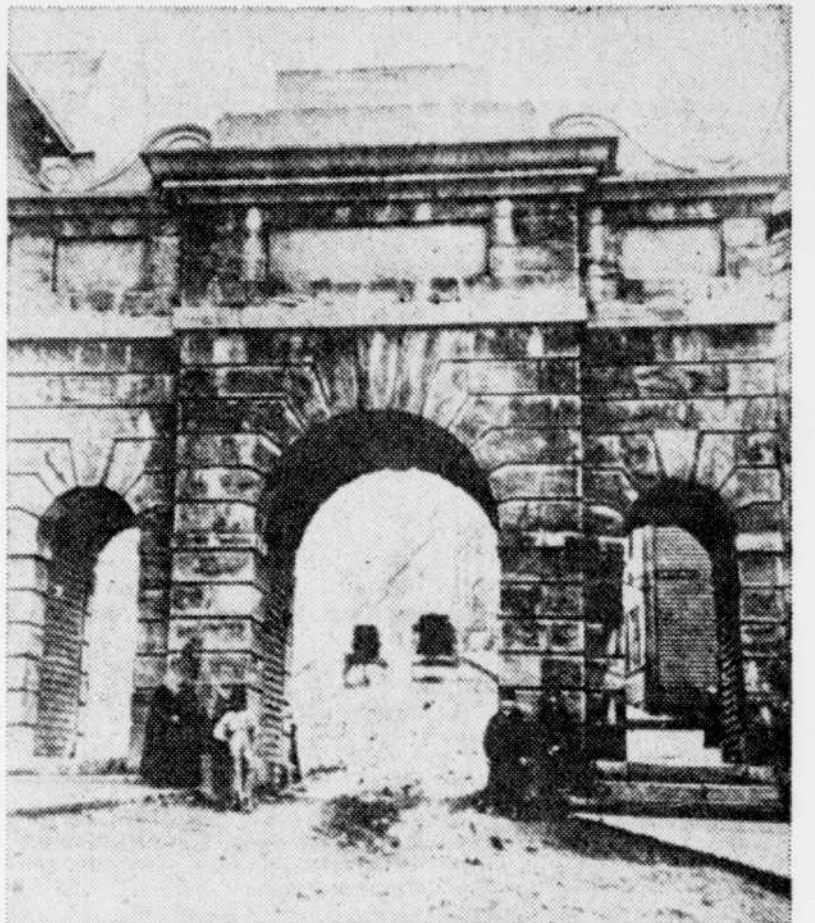
L'impressionnant document de Parcs Canada envisage par ailleurs une série d'interventions, menées cette fois sur l'ensemble de la région métropolitaine de Québec. C'est ainsi que les planificateurs fédéraux étudient la remise en valeur de tout le système défensif du "Gibraltar du Nord". Ce qui inclut, outre la Citadelle et l'enceinte fortifiée, les trois tours Martello, les forts de Lauzon 1, 2 et 3, ainsi que le fort de la Martinière, en aval de la Vieille Capitale.

Toute récente, cette étude d'ensemble "ne constitue pas nécessairement ce qu'on soumettra aux autorités d'Ottawa", de mettre en garde M. Dionne, mais elle n'en annonce pas moins une large implication fédérale dans la région, à plus ou moins long terme.

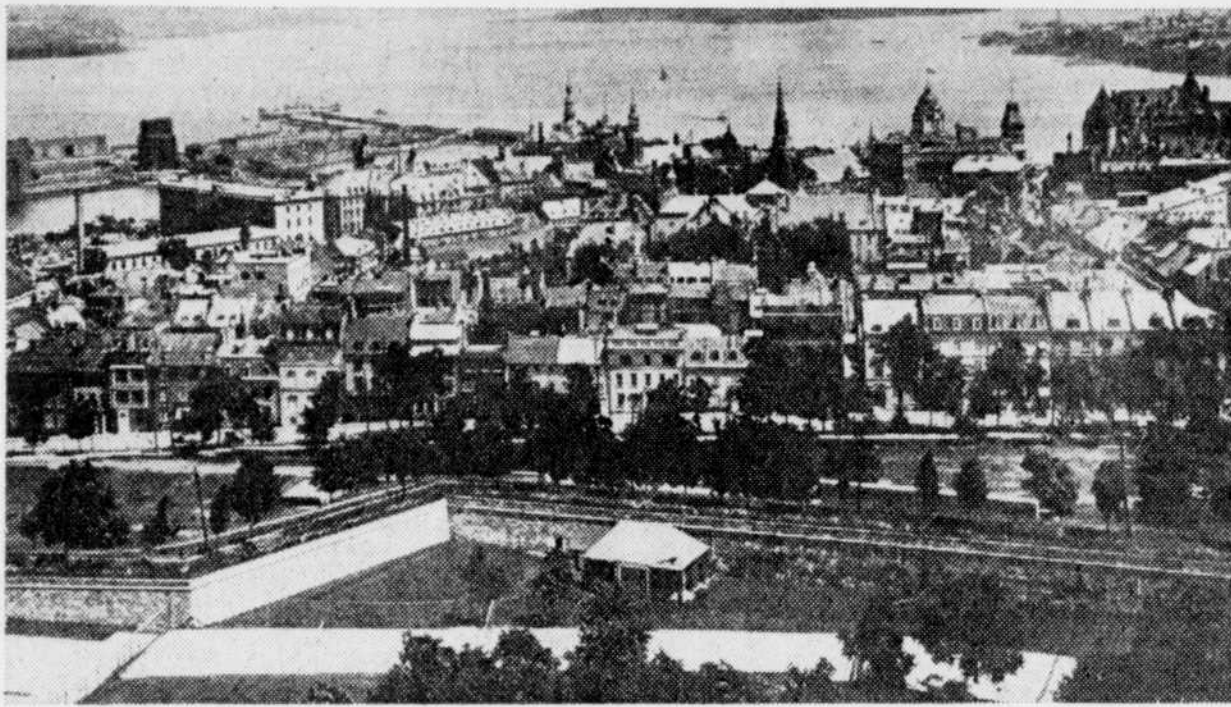
Pour l'instant toutefois, ce projet demeure futur. "Nous nous affairons plutôt à stabiliser et à préserver les fortifications de Québec dans leur état actuel, de conclure M. Dionne."



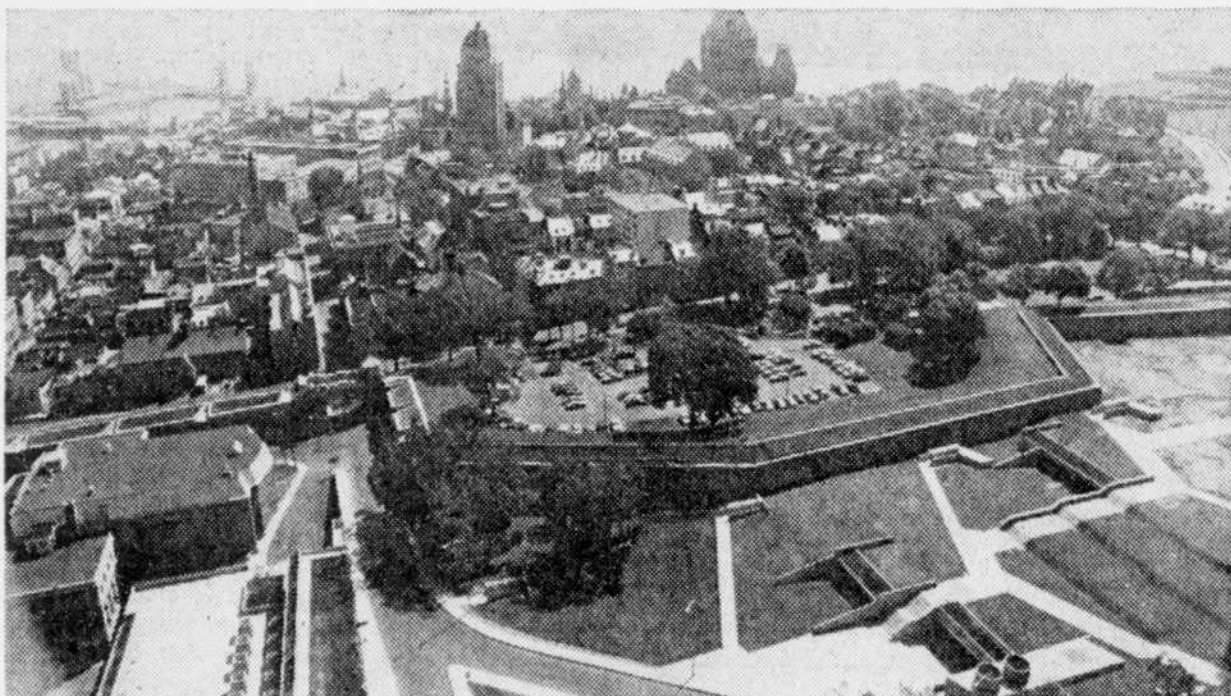
La porte Hope



La porte du Palais



La rue d'Auteuil en 1916...



...et la même rue comme on la connaît aujourd'hui.

Le Soleil, Jacques Deschênes

## Subventions équitables pour la ville de Québec, affirme Tardif

Malgré le fait que son prochain budget ne couvrira qu'une période de huit mois, soit du 1er mai 1979 au 31 décembre 1979, la ville de Québec recevra du gouvernement pour cette période, pour certaines subventions, les mêmes montants qu'elle aurait touchés si son année financière avait été maintenue à 12 mois.

"Il s'agit là d'une mesure d'équité", a déclaré le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif. Le ministre a expliqué que les villes de Québec et Montréal sont les seules dont l'année financière ne débute pas au 1er janvier. Compte tenu du démarrage de la réforme de la fiscalité municipale, prévu pour le 1er janvier 1980, il

devenait nécessaire de raccourcir l'exercice financier 1979 afin de permettre à ces deux villes de s'ajuster aux modifications budgétaires découlant de la réforme et de profiter de ses avantages.

Or, toujours selon M. Tardif, toutes les autres municipalités bénéficieront pour 1979 de certaines subventions versées par le gouvernement. Il eut été injuste de pénaliser Québec et Montréal en les privant du tiers de ces subventions simplement parce que leur exercice financier est décalé de quatre mois.

Pour la ville de Québec, les subventions suivantes seront affectées par cette mesure: la subvention per capita,

les compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement du Québec et sur les immeubles des réseaux des établissements de santé et d'éducation, et la subvention versée à titre de capitale nationale.

La ville bénéficie ainsi de revenus accrus de \$6,800,000 pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1979.

La réforme de la fiscalité municipale entraînera l'abolition définitive de ces subventions pour toutes les municipalités. Elles seront cependant plus largement compensées par le transfert du champ de l'impôt foncier scolaire normalisé, l'élargissement de l'assiette foncière et le réaménagement des taxes d'affaires et les surtaxes au profit des municipalités.



Sant Darshan Singh Ji "le Maître Vivant" Information (514) 341-3107

### ETES-VOUS INITIÉ À LA SCIENCE DE L'ÂME

Causerie gratuite par les disciples de Sant Darshan Singh Ji, un des plus grands Maîtres vivants, Dimanche le 1er avril 1979 au Y.M.C.A. 835 Boul. St-Cyrille suite 202 à 14h.00

**VIEUX-QUEBEC**  
Espace à bureaux à louer. Edifice de prestige (avec foyers). Idéal pour 5 à 6 professionnels ou moins.  
**75, D'Auteuil**  
694-0844  
849-2129

**BUREAUX A LOUER**  
3,500 pi. ca. - 1er juin  
**3360, La Pérade**  
Ste-Foy  
653-1850

**COURS DE FLEURISTE**  
Session spéciale donnée à Québec en collaboration avec L'ATELIER DE MONTREAL  
9634, Lajeunesse  
Montréal, H3L 2C6  
Renseignements: (514) 388-6957  
Permis numéro 749516. Culture personnelle, ministère de l'Éducation.

**Pensez-y maintenant!**

VOUS n'avez plus à vous tracasser. NOUS sommes là pour vous aider.

Un assortiment merveilleux de faire-part et papeterie complète pour votre mariage et toutes occasions sociales.

Un cadeau sera remis ou un rabais consenti, au choix des mariés plaçant leur commande en mars ou avril 1979. Commande minimum de \$50.

Moyennant un léger supplément, nous vous invitons à bénéficier de notre service d'expédition de faire-part.

Pour informations additionnelles: 871-2333  
Heures d'ouverture du bureau: Tous les jours de 9h à 21h. Samedi et dimanche inclus.

**Les Impressions D'or Etna Inc.**  
1456, rue Lemay, Ste-Foy, P.Q. G2G 1N4 — 418-871-2333

**Arpenteur-géomètre**  
**Denis Brosseau**  
3356, de Périgny, Ste-Foy G1X 1Z8  
Tél.: 653-1514

**Jacques Langlois opticien**  
D'ORDONNANCES

**3**

BEAUPORT • Clinique Médico-Dentaire 737, Royale 661-0384  
LIMOILOU • 475, 3e Avenue 523-6690  
L'HOTEL-DIEU DE QUEBEC • 694-5086

**CLINIQUE DENTAIRE ST-CLAUDE**  
459, boul. St-Claude, Neuchâtel

**Pierre Beauchemin, d.d.s.** **Denis Gagnon, d.m.d.**

Bureau du lundi au samedi inclusivement sur rendez-vous  
Veuillez noter le numéro de téléphone corrigé:  
**842-1166** (ANN.)

**POMPES**  
VENTE - REPARATION  
RESIDENTIEL - COMMERCIAL - INDUSTRIEL  
**POMPES INDUSTRIELLES**  
STE-FOY  
5387, BOUL. HAMEL O., STE-FOY  
872-5622

**A NE PAS MANQUER, NOTRE ANNONCE EN PAGE D 9 DE CE JOURNAL**

**1990** LIMITÉE

**11 3/4%**  
C'est ce que nous avons payé cette année à nos membres!

**Stabilité**

1978	1977	1976	1975	1974	1973
11 3/4%	11 3/4%	11%	10 1/2%	11%	11%

En voici la preuve! Après 10 ans d'opérations, plus de 7000 membres et un actif excédant \$28,000,000.00 ... UNE QUESTION DE COMPETENCE.

\*Ce taux d'intérêt n'est en aucune façon un engagement pour le futur et s'applique aux parts sociales de la Caisse, dont l'achat comporte des frais d'acquisition.

**CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC**  
229 est. boul. Charest 529-3353

Une institution entièrement québécoise

# éditorial

LE SOLEIL

Président et directeur général: **Charles-A. Poulin**  
 Rédacteur en chef et Editeur adjoint: **Claude Beauchamp**  
 Directeur de l'information: **Claude Masson**  
 Directeur de l'édition: **Marcel Pépín**  
 Président et directeur général: **Paul-A. Audet**  
 Vice-président et trésorier: **Charles-A. Poulin**  
 Directeur de l'information: **Claude Masson**  
 Directeur de l'édition: **Marcel Pépín**

## La très éloquente Commission McDonald

"Qui ne dit mot consent".

Aucun dicton populaire ne pourrait mieux qualifier présentement la philosophie adoptée par le cabinet Trudeau depuis 1970 face aux agissements de la Gendarmerie royale du Canada!

Les dernières révélations de la Commission McDonald sont éloquentes: les mille pages de transcriptions de témoignages à huis clos des agents Starnes et Higgitt, rendues publiques à Ottawa jeudi, en disent long sur le comportement privilégié par le gouvernement en ce qui regarde les opérations illégales de sa police.

Ces témoignages révèlent en effet que dès 1970 le premier ministre du Canada et certains membres de son cabinet furent saisis d'un document de la GRC les informant que les agents fédéraux devaient, à l'occasion, "commettre des crimes sérieux" dans l'exercice de leurs fonctions.

Les autorités de la police fédérale cherchaient alors à obtenir la protection du pouvoir pour leurs agents afin qu'ils soient protégés s'ils se faisaient un jour prendre en défaut.

On ne peut que se rappeler à cet effet le texte de l'enregistrement maintes fois entendu dans la série télévisée "Mission impossible" qui dit: "Si jamais vous ou l'un de vos agents étaient capturés, nous nierons même vous avoir déjà connu..." ou quelque chose du genre.

Comme dans la vie, il arrive souvent que la réalité dépasse la fiction, et parfois de loin les révélations de l'enquête McDonald amènent de plus en plus la population à réaliser que le gouvernement fédéral a toujours refusé de donner sa bénédiction aux agissements de la Gendarmerie royale du Canada en acceptant de signer des papiers incriminants, mais qu'en ne disant mot il a

toujours consenti à ce que des gestes illégaux soient posés.

Les révélations des agents Starnes et Higgitt indiquent que des demandes de directives concernant les agissements illégaux de la police fédérale envers le Parti québécois et le FLQ avaient été soumises au premier ministre, au ministre de la Justice de l'époque, M. John Turner, au solliciteur général Mellraith, et à son prédécesseur, M. Jean-Pierre Goyer, mais que tous avaient reporté aux calendes grecques l'examen du dossier et évité de s'impliquer sur un sujet aussi brûlant.

Autrement dit, il devait y avoir une concertation verbale du cabinet Trudeau sur la politique à adopter face à ce problème délicat. Depuis les premières accusations portées contre la police fédérale jusqu'aux plus récentes, les ministres concernés ont toujours nié toutes les accusations de connivence, sachant très bien

qu'aucun document incriminant ne pouvait être utilisé contre eux.

Mais tout au long des opérations policières, de la Crise d'octobre jusqu'à l'intrusion illégale de locaux privés, beaucoup de monde dans le cabinet Trudeau semblait connaître très bien le scénario en cours. Les témoignages rendus publics jeudi le démontrent avec éloquence.

Toutefois, personne ne devant jamais admettre quoi que ce soit, la Gendarmerie royale a pris seule l'odieux de tous ces gestes illégaux, posés au nom du haut standard de la sécurité nationale. D'ailleurs, le plus bête et le moins expérimenté des hommes politiques aurait vite compris qu'admettre quoi que ce soit signifiait non seulement sa propre démission mais aussi la chute de son gouvernement.

Il apparaît donc de plus en plus clairement que la Gendarmerie royale du Canada a été

forcée à faire cavalier seul et à poursuivre ses objectifs, fort contestables d'ailleurs, de sécurité nationale, selon les règles apprises du petit-livre-du-parfait-agent-secret.

Aujourd'hui, l'opinion publique se retrouve face au dilemme sérieux de déterminer, qui du pouvoir judiciaire ou du pouvoir politique, doit prendre la responsabilité ultime de gestes illégaux posés au nom de la sécurité du peuple.

Les conclusions de l'enquête McDonald, qui contrôle bien les règles du jeu depuis la mise au rancart de l'incommodante Commission Keable, seront révélatrices de l'état de notre démocratie nationale.

Quoi qu'il en soit, le déclenchement des élections a peut-être évité un Watergate canadien.

Monique PAYEUR

## élections 1979



EDITO

marcel pépín

## Le départ de MM. Douglas et Stanfield

S'il est exact que dans la vie ordinaire, les absents ont toujours tort, en politique c'est souvent l'inverse. C'est ainsi que l'ancien premier ministre Pearson jouit présentement, y compris auprès de M. Joe Clark, d'un prestige qu'on a toujours hésité à lui reconnaître lorsqu'il dirigeait le gouvernement. C'est ainsi également qu'on se surprendra bientôt à regretter l'absence du Parlement de deux députés expérimentés qui viennent de tirer leur révérence.

Il s'agit de MM. Thomas C. Douglas et Robert L. Stanfield. Tous deux anciens premiers ministres provinciaux, tous deux anciens chefs de partis et tous deux condamnés aux banquettes de l'opposition pendant leur mandat aux Communes, ils n'en ont pas moins marqué à leur manière, et le gouvernement et le Parlement.

Tous deux partagent le même échec. Ni l'un ni l'autre n'a jamais réussi à séduire le Québec. Pourtant peu de politiciens anglophones ont mieux démontré au Québec leur disponibilité et, dans le sens le moins paternaliste du mot, leur affection pour la province française. L'héroïsme, dans leur cas, fut de ne point tenir compte de cette interminable bouderie des Québécois. Ils n'en ont que mieux compris la différence qui sépare les Québécois du reste du Canada. Il en est résulté une complicité agréable à rappeler.

M. Douglas est un orateur hors pair. Son langage direct, incisif, impitoyable dans la critique, musical dans la louange, charmait les Communes, parce qu'on savait l'homme incorruptible et ses principes inattaquables. Il eut, sa carrière durant, le tort de se ranger dans le camp des idéalistes, c'est-à-dire parmi ceux qui croient plus souvent à la vérité qu'à la politique. M. Stanfield parlait peu et mal. Il incarnait le contraire d'un orateur. Pourtant, seuls les sots refusaient de l'écouter. C'était un anachronisme parmi le beau monde de la communication charmeuse. Mais son honnêteté fut si tenace qu'il avait à peine dit adieu à la politique qu'on le regrettait secrètement.

T.C. Douglas eut l'audace de sermonner vertement les Canadiens, si sûrs de leurs droits, qui n'hésitèrent pas à piétiner ceux des émigrés japonais pendant la Deuxième Guerre mondiale. Il récidiva en 1970, en refusant d'appuyer l'unique loi des mesures de guerre, où on utilisa l'arme atomique pour terrasser quelques voyous.

M. Stanfield eut le courage d'enseigner à son parti un morceau évident d'histoire. Il rappela calmement aux anglophones — sa clientèle naturelle — qu'ils n'étaient point les seuls propriétaires de ce pays. Il osa même appeler un chat un chat et s'en fut dans le pays racontant la présence de la nation canadienne-française. Pierre Elliott Trudeau s'en offusqua et les Québécois lui firent un plied de nez.

Plutôt que de leur garder rancune, le député de Halifax s'excusa auprès d'eux d'avoir appuyé la loi des mesures de guerre, après avoir cru candidement que le gouvernement ne pouvait mentir. Au lieu d'opter pour l'affrontement, il soutint, contre toutes les lois de la tactique électorale, une politique de dialogue qui s'avéra stérile.

Douglas croyait et croit encore à la primauté de l'homme sur les desseins des multinationales. Stanfield avait plus confiance au bon sens qu'aux bureaucraties. Tous les deux auraient pu s'entendre. Sans eux, le prochain Parlement ne sera plus tout à fait le même, peu importe si le roi du jour s'appelle Trudeau ou Clark.

## Un autre championnat

Il y a quelques années, un autobus brinquebalant des environs de la ville de Québec, qui circulait sur le boulevard Charest, face aux anciens magasins Pollack, perdait une roue, en plein vendredi après-midi. Et les témoins de se taper les cuisses à voir rouler la roue en avant du véhicule.

Depuis cet incident, cette fois fort cocasse, il s'en est perdu des roues mais aussi des vies humaines à un point tel que le gouvernement avait ordonné une enquête sur la sécurité du transport en public, il y a quelques mois, à la suite des tragédies de Eastman et de Saint-Sauveur.

Vendredi, quelques heures avant de mourir dans l'écrasement d'un avion, à l'aéroport de Sainte-Foy, le commissaire enquêteur Robert Jodoin rendait public un rapport fort dramatique attestant, entre autres, qu'au Québec, sauf pour Voyager, Murray Hill et les commissions de transport, un autobus sur 5 est inapte à rouler.

Le document révèle que le Québec détient un autre championnat: celui des accidents d'autobus. En outre, le pourcentage des accidents progresse beaucoup plus rapidement dans ce secteur que dans toutes les autres catégories de véhicules. Bien plus, si l'élément humain est le plus souvent la cause de ces accidents, les défauts mécaniques interviennent beaucoup plus souvent au Québec qu'ailleurs au Canada et aux États-Unis.

Ce que l'on peut désormais appeler le rapport Jodoin contient des recommandations fort précises notamment sur l'inspection obligatoire des véhicules à périodes fixes, sur les permis de chauffeur, sur les cours de formation obligatoire et les critères de sélection, sur la conception des autobus scolaires. Le ministre des Transports a promis de "nouvelles mesures énergiques", sans préciser quelles recommandations il retiendrait.

Il demeure infiniment regrettable qu'il ait fallu attendre aussi longtemps et que tant de pertes de vies humaines aient été enregistrées pour s'interroger sérieusement sur ce genre de transport public. Certes, des correctifs étaient-ils apportés, à la suite de chaque tragédie de quelque envergure que ce soit, mais ils n'étaient certes pas de nature à combler les grandes failles législatives ni assurer le respect des règlements en vigueur.

Un impératif demeure. Il faut s'assurer désormais que quiconque ne puisse investir dans ce genre de commerce sans garanties sérieuses, tant au point de vue financier que de celui du sens de la responsabilité, et que quiconque ne puisse conduire un véhicule affecté au transport public sans avoir attesté, hors de tout doute, qu'il est apte à le faire sous tous les aspects. C'est là une lapalissade dont on aurait, pourtant, dû tenir compte depuis longtemps.

Paul LACHANCE



## point de vue

### Le Nouvel Avent

par Gérard MARIER  
(collaboration spéciale)

La fin du second millénaire a reçu son nom Le Nouvel Avent. Dans sa première encyclopédie, c'est ainsi que Jean-Paul II a baptisé l'approche de l'an 2000.

De même camp, le Pape donne à l'église du Nouvel Avent les grandes balises de son action pour les prochaines années. Car c'est bien de l'Eglise que parle Redemptor Hominis. C'est une encyclopédie sur l'église de la fin du siècle. C'est une encyclopédie prophétique.

Or quel est le visage de l'Eglise du Nouvel Avent? Qu'a-t-il de singulier? De propre?

Je dirais négativement que l'Eglise du Nouvel Avent n'est pas oui et non, hésitante: tantôt d'un côté et tantôt d'un autre. Sincère, elle sait où elle va, et elle compte bien le dire aux hommes.

Une conséquence, parmi d'autres saute aux yeux. L'Eglise du Nouvel Avent, tout en demeurant "critique vis-à-vis tout ce qui constitue son caractère et son activité humaine" imposera de "justes limites" à l'autocritique croissante qui divise et paralyse.

Cette Eglise n'aura pas pour

autant réponse à tout. Elle cherchera à comprendre quel est le sens de grands événements; tour à tour sur elle-même et sur le monde, l'Eglise se posera des questions. Y a-t-il jamais eu encyclopédie ou un Pape se soit posé autant de questions si fondamentales comme celle-ci: "Est-ce que l'homme en tant qu'homme se développe et progresse, ou est-ce qu'il régresse et se dégrade dans son humanité?"

L'Eglise du Nouvel Avent sera plus que jamais prophétique. Redemptor Hominis est allé plus loin, par son insistance même, que tout autre écrit du Magistère sur la fonction prophétique de tout baptisé. "La participation à la fonction prophétique du Christ modèle la vie de toute l'Eglise selon sa dimension fondamentale", écrit Jean-Paul II, non sans peser ses mots. Ce qui veut dire concrètement: témoignage et enseignement pour tout catéchète; l'un et l'autre vont de pair. Foi et science, pour les théologiens, inséparables l'une de l'autre. Pour ma part, je suis particulièrement heureux que Jean-Paul II ait donné tant d'importance à notre participation à "la mission du Christ prophète".

Autre trait de l'Eglise: son attention hors pair à l'homme, à chaque homme. Tout au long de

l'encyclique, nous sentons que Jean-Paul II prend fait et cause avec une passion à peine contenue pour l'homme historique, concret, "le plus réel" qui soit. "Encore et toujours l'homme" dira-t-il en une formule lapidaire. Il va sans dire qu'en Jésus, Jean-Paul II contemple l'homme qui parle aux hommes par sa vie, sa fidélité à la vérité, son amour qui s'étend à tous, par sa croix et sa souffrance. Le Pape va même écrire: "L'Eglise vit de cette vérité sur l'homme qui lui permet de franchir les frontières de la temporalité et en même temps de penser avec une sollicitude et un amour particuliers à tout ce qui, dans les dimensions de cette temporalité, a une répercussion sur la vie de l'homme". Nous pourrions multiplier les passages. Un dernier. "L'Eglise, cherchant à regarder l'homme comme "avec les yeux du Christ lui-même", prend toujours davantage conscience d'être la gardienne d'un grand trésor qu'elle n'a pas le droit de gaspiller, mais qu'elle doit continuer d'accroître". Les plus belles pages de l'encyclique portent sur l'homme.

Redemptor Hominis: l'ecclésiologie reliée à la christologie dans et par le cœur du prophète de l'homme.

M. Marier est conseiller en éducation chrétienne à Nicolet.

## Parler clairement

Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche propose une définition nouvelle du parc du mont Orford situé dans les Cantons de l'Est.

Le parc Orford sera légèrement agrandi dans sa partie nord mais amputé de presque le quart (23 pi. c.) de sa superficie actuelle dans sa partie sud. Il entrera dans la catégorie des parcs de récréation par opposition à la seconde option prévue dans la loi, qui est celle de parc de conservation. Le tout est soumis à la discussion lors d'audiences publiques en cours depuis hier à Sherbrooke.

L'option proposée démontre en particulier deux choses:

— d'abord, l'absence d'une authentique philosophie de l'aménagement des territoires naturels et d'une planification sérieuse dans l'établissement des parcs au Québec;

— ensuite, une volonté, consciente ou pas, (accordons le bénéfice du doute) de duper la population quant aux objectifs réellement poursuivis.

Le ministère est le tuteur de l'industrie touristique. (Plus de \$1 milliard en 1978). C'est donc un agent développeur. A ce titre, il se préoccupe en priorité des intérêts immédiats de cette dernière. Et tant mieux si ceux-ci concordent avec ceux des espaces naturels. Dans le cas contraire, c'est l'industrie touristique qui l'emporte. Comme la chose est en train de se produire à Orford.

La Cie de Gestion Orford Inc. détient un bail à long terme sur la

partie du territoire qui doit être extraite des limites du parc. Elle y administre un centre de ski alpin, un terrain de golf. On y trouve également le Centre d'art Orford. Le ministère affirme que le développement de ces services ne pourrait être assuré si le territoire qu'ils occupent n'était exclu du parc.

On évite soigneusement toute allusion au mont Orford dont le parc emprunte le nom et qui est le site, le seul, vraiment représentatif de la forêt du sud du Québec avec ses colonies de feuillus et de conifères disposées en étagement depuis la base jusqu'au sommet, avec sa forêt de chênes et son élévation, 870 m, la quatrième en importance dans la région.

L'élément naturel qui fut au départ la raison d'être du parc perd toute sa valeur écologique et immatérielle devant l'appât de ce qu'on dit être le progrès. Et le ministre Yves Duhaime endosse cette approche.

Voilà pourquoi nous parlons de duperie. La conservation d'un milieu naturel ne prend ici un certain poids que dans la mesure où il fallait donner bonne bouche aux citoyens jaloux de la qualité de leur environnement. L'objectif primordial du ministère ne vise pas tant à créer un parc, qu'il soit de récréation ou de conservation, que de livrer sans subir trop d'embêtements le mont Orford aux aléas de l'exploitation touristique. Et M. Duhaime devrait avoir le courage de le dire clairement.

Raymond GAGNE

# Peacock: "Est-ce ainsi que je vais mourir?"

par Elyette CURVALLE

C'est le fait qu'ils aient pris place à l'arrière de l'appareil qui a sauvé la vie des quatre passagers actuellement hospitalisés au Centre hospitalier de l'université Laval.

"Nous occupions les trois derniers rangs, racontait au SOLEIL hier soir sur son lit d'hôpital M. Donald Peacock, président de l'Association provinciale des enseignants protestants, et l'un des sept rescapés du tragique accident survenu jeudi soir. "Ceux qui étaient assis du côté de l'allée étaient moins blessés que ceux qui étaient près du hublot, et ceux du dernier rang l'étaient moins que ceux assis devant eux."

Dans la pénombre de la chambre d'hôpital, Donald Peacock parle d'une voix enrouée par la fatigue et l'émotion. Immobile dans son lit, il est fortement ébranlé dans son corps et son esprit. Son nez est

entaillé légèrement, son visage porte des ecchymoses et, dit-il, "j'ai des douleurs partout".

**Nous étions cinq...**

Deux des quatre lits de la chambre sont occupés par Alan Lombard, chef négociateur de la PAPT et Harold Linton, négociateur à la table des enseignants protestants.

Tous deux, apprendrais-je plus tard, ont subi des interventions chirurgicales dans la journée.

Un peu plus tôt dans la matinée, le chirurgien qui était de garde lors de leur arrivée, peu après l'accident, le Dr Gérard Martineau, précisait que les quatre personnes hospitalisées au CHUL n'avaient aucune lésion vitale mais qu'ils souffraient de fractures (nez, côtes...), de contusions multiples et d'ecchymoses.

Adèle Warr, elle aussi négociatrice de la PAPT, est la moins

atteinte des quatre. Elle occupe une chambre au même étage que ses compagnons. C'est elle qui a descendu la pente menant des lieux de l'accident à la maison de M. Amédée Duguay, soutenue par MM. Linton et Lombard.

"Nous étions cinq, dit avec tristesse M. Peacock. Il y avait avec nous Mme Janet Proulx, vice-présidente de la PAPT et présidente de l'Association des enseignants de la Commission scolaire de Châteauguay. Une femme que j'estime beaucoup. Ecossaïse d'origine, Janet Proulx vivait seule avec ses deux enfants. La semaine prochaine, elle devait rendre visite à sa mère souffrante en Grande-Bretagne." Janet Proulx a perdu la vie dans l'accident.

**En stand-by**

Donald Peacock surmonte l'émotion et la fatigue manifeste pour revenir sur les détails de cette soirée tragique du 29 mars.

"Nous assistions à une commission de négociations au Lac-Delage et notre place était réservée sur l'avion de 22h15. Ayant fini plus tôt que prévu, Alan Lombard a réservé des sièges sur un vol partant plus tôt.

"Il y avait quatre places en "stand-by" sur le 255. J'étais le cinquième, je ne voulais pas prendre cet avion, d'autant plus qu'il y a de bons restaurants à Québec. Nous aurions pu manger ici. On m'a mis sur le stand-by malgré tout.

"Dans l'avion, Adèle et Harold se sont installés à l'arrière. Adèle près de l'allée et Harold près du hublot. J'étais devant, près de l'allée moi aussi et Alan Lombard s'est assis à côté de moi.

"Janet Proulx était devant nous. Ce sont ceux qui étaient au dernier rang et à l'intérieur qui étaient le moins blessés, constate Donald Peacock.

"L'avion a décollé. Ces F-27 décollent d'habitude sur une "pente raide". C'était bruyant à cause des hélices. Au milieu de sa montée, il y a eu un "clac" dans le moteur de droite, comme un éclatement et tout de suite après, il y a eu des flammes.

"L'hôtesse est allée parler au pilote. Quand elle est revenue, elle nous a conseillé de passer du côté gauche et à l'arrière. Tout le monde a couru vers l'arrière à gauche alors que l'avion commençait à virer."

La panique s'est-elle emparée des passagers?

"Avec l'angle du virage qui rendait les déplacements difficiles, on n'avait pas beaucoup de chances de voir s'il y avait de la panique", répond M. Peacock.

"Tout le monde s'est plié en deux et a mis sa tête entre ses jambes", raconte le président de la PAPT. Était-ce à la demande de l'hôtesse? "Non, répond Donald Peacock, c'était naturel, comme si on avait toujours fait ça."

**Est-ce ainsi que je vais mourir?**

"J'étais au milieu d'une pensée: mon Dieu, est-ce ainsi que je vais mourir? Je n'ai pas fini de la formuler que l'avion était tombé.

"Je me suis retrouvé sur le sol, à environ 60 pieds des débris qui brûlaient. Je ne pouvais bouger et me demandais comment j'étais arrivé là. De temps à autre, les policiers disaient aux gens: "Reculez, ça va

sauter", ce qui ne m'encourageait pas beaucoup. Mais les secours ont été très rapides.

"Au moment où l'avion s'est écrasé, j'ai perdu connaissance. J'ai dû rester ainsi deux ou trois minutes.

"Je regrette la mort de toutes ces personnes", a ajouté Donald Peacock à la fin d'un entretien où chaque phrase est un effort et que sous-tend l'étonnement d'être encore vivant.

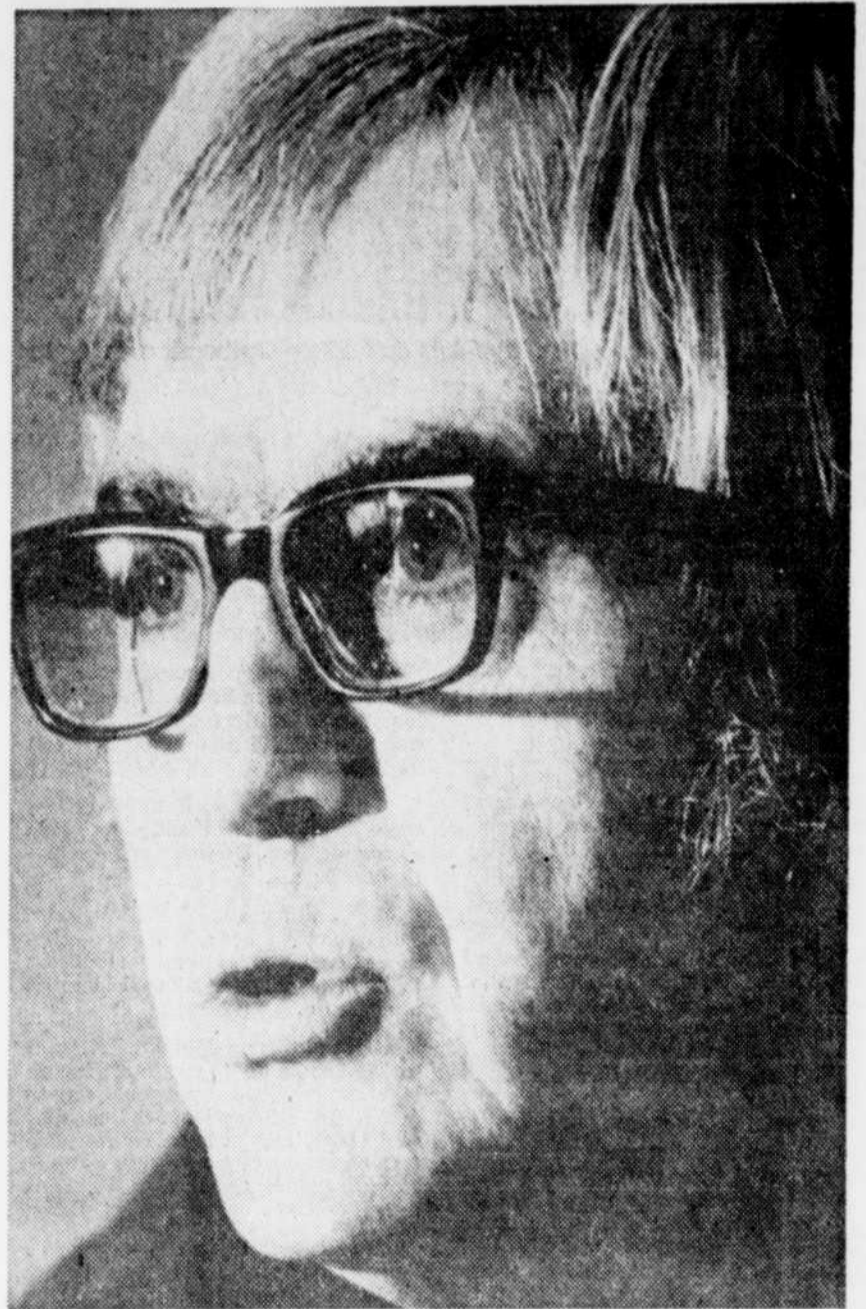
"J'ai des douleurs partout et je suis très, très, très fatigué..."

Un ami de Donald Peacock, rencontré dans les couloirs du CHUL, mentionnait que M. Peacock avait été victime, voici trois ou quatre ans, d'un accident automobile alors qu'il avait été attaqué pendant qu'il roulait par trois jeunes qu'il avait pris sur le pouce. Il avait eu des côtes enfoncées à la suite de l'accident et c'est aussi ce dont il semble souffrir ici.



Le Soleil, Reynald Lavioie

Des agents de sécurité avaient été placés de faction au quatrième étage du CHUL, hier, afin d'empêcher les journalistes d'aller "importuner" quatre des survivants de la tragédie aérienne. Un des blessés, M. Donald Peacock, a cependant accepté d'accorder une entrevue au SOLEIL.



Donald PEACOCK

**DEMEGAGE**  
 Québec Démolition Ltée  
 231, rue Christophe Colomb est, Québec G1K 3S9,  
 529-8003, 529-3037.  
**SURPLUS à liquider**  
 Lot de peinture, portes, fenêtres, plomberie-chauffage,  
 électricité.  
 Ouvert: jeudi - vendredi jusqu'à 9:00 heures p.m.

**VOTRE ENFANT MOUILLE SON LIT?**  
 Ayez recours au système de prévention  
**"URINEX"**  
 La seule méthode sûre, rapide et efficace  
 Pour plus de renseignements:  
**524-4792** Montréal: 521-7372  
 Rimouski: 723-9322

**TEL QU'ANNONCE A LA TELEVISION**

**GIGANTESQUE VENTE DE TABLEAUX DE QUALITE SUPERIEURE**  
**20 à 60% DE RABAIS**

**PEINTRES CANADIENS:**  
 J. MONTPETIT - S. MARCOTTE - M. DUPRES -  
 L. TANGUAY - ET QUELQUES EUROPEENS

**2 JOURS SEULEMENT**  
 Samedi 31 mars, 11h à 21h.  
 Dimanche 1er avril, 11h à 18h.  
**HOTEL LOEWS LE CONCORDE**  
 1225, Place Montcalm  
 tél.: 647-2222

Les paysages d'hiver de Serge Marcotte dénotent un style savoureux. Plusieurs de ses tableaux feraient de superbes cartes des Fêtes.

**PEINTURE 8x10" Encadrée**  
 Rég. \$49.00  
 NOTRE \$22.50 PRIX

**LE PRIX DE TOUTES LES TOILES INCLUT L'ENCADREMENT DE VOTRE CHOIX**

**LES 4 SAISONS**  
 Original par M. Duprés Encadré  
 Rég. \$245.00  
**\$145.00 SPECIAL**

**LES GROSSISTES A.P.A. PREMIERE FOIS A QUEBEC!**

CHARGEX VISA master charge et chèques personnels acceptés

**LA CERAMIQUE**  
 Le choix d'aujourd'hui pour le décor de demain!

La céramique est le choix par excellence en décoration moderne... c'est le matériau de l'avenir. Ses qualités en font un élément décoratif de premier ordre: choix de couleurs, textures et motifs, durabilité et maniabilité, etc. De plus, elle s'adapte à tous les décors et toutes les surfaces. Choisir la céramique aujourd'hui, c'est penser au confort présent, en prévision de l'avenir.

**Venez voir notre vaste choix de modèles importés.**

**CERAMIQUE DECOR**  
 4220, 3e Avenue ouest - 627-0122  
 IMPORTATEUR DISTRIBUTEUR Place Laurier 653-2903

**MEUBLES EN BOIS NON PEINT**

**SYSTEME MURAL**  
 Bois non peint et plexi fumé  
 3 modules de 72" x 32" x 12"  
**SPECIAL \$599.99**

**SYSTEME MURAL**  
 (bois et plexiglas fumé)  
 72" x 102" x 14"  
**SPECIAL 449.99**

**BAZAR CUMULUS**  
 DISPONIBLES IMMEDIATEMENT  
**Bazar CUMULUS, 1106 rue St-Jean, (Vieux) Québec**



Pendant toute la journée, hier, les débris du F-27 de Québecair ont été passés au peigne fin.

Le Soleil, Gilles Lafond

## L'enquête amorcée hier pourrait être longue

par Guy DUBE

L'enquête sur la tragédie aérienne qui a coûté la vie à 17 personnes et en a blessé sept autres, jeudi soir, près de l'aéroport de Québec, pourrait bien s'étendre jusqu'à six mois.

Une vingtaine d'enquêteurs du ministère fédéral des Transports, en provenance de Montréal et d'Ottawa, doivent en effet reconstituer les derniers moments du vol 255 de Québecair, à destination de Montréal, peu après son décollage, à Sainte-Foy, vers 18h50 jeudi.

De son côté, le procureur général du Québec, M. Marc-André Bédard, a désigné Me Cyrille Delage comme coroner "ad hoc" pour enquêter sur cette tragédie. Le notaire Delage est commissaire aux incendies depuis plusieurs années.

Un employé de la tour de contrôle a confirmé, hier, une information selon laquelle le moteur droit du F-27 de Québecair a pris feu et a explosé alors que l'appareil amorçait son décollage.

Il avançait alors trop vite pour pouvoir freiner et a décollé de l'aéroport de Québec.

L'avion a perdu presque la moitié du moteur droit sur la piste.

La tour de contrôle a averti le pilote de revenir, mais il n'y a pas eu de réponse. Il semble que les pales de l'hélice, lorsqu'elles se sont décrochées, auraient court-circuité la radio de bord.

Les employés de la tour de contrôle n'ont pas revu l'appareil qui est disparu dans le brouillard. Une minute ou deux plus tard, ils ont aperçu une lueur à environ trois quarts de mille de la piste sud de l'aéroport. C'était le F-27 qui venait de s'écraser et d'exploser.

### Investigations

Dès l'aube, hier soir, des équipes se sont mises au travail pour dégager les corps du pilote et du copilote, qui étaient tous deux demeurés coincés dans la cabine de pilotage calcinée.

Un peu plus tard, ils ont également

recupéré les 'boîtes noires' qui enregistrent toutes conversations entre l'avion et la tour de contrôle.

Puis des spécialistes se sont mis à la recherche d'indices qui pourraient leur permettre de connaître la cause exacte de l'explosion du moteur droit de l'appareil.

Le F-27 en question venait d'effectuer le trajet Mirabel-Québec sans aucun incident. Il repartait à destination de Dorval.

La carlingue a été légèrement soulevée et déplacée, hier, à la demande des enquêteurs qui ne veulent rien négliger pour mener leurs recherches à bonne fin.

Tout n'est que débris métalliques tordus, autour de la partie arrière de la carlingue sectionnée. La queue a également été sectionnée. Les ailes sont éparpillées et l'une est calcinée. Le moteur gauche est presque complètement enfoui dans la terre, sans dessus-dessous.

En fait, tout l'appareil s'est posé à l'envers, tout en piquant du nez. Ce qui explique que la partie arrière est la moins endommagée et que la plupart des survivants y prenaient place.

### Etat satisfaisant

Au cours d'une conférence de presse tenue à l'aéroport de Québec, hier après-midi, un porte-parole de la compagnie Québecair a fait savoir que tous les blessés reposent dans un état considéré comme satisfaisant dans trois hôpitaux de la région de Québec.

Johanne Demontigny, de Québec, secrétaire du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, repose à l'hôpital de l'Enfant-Jésus et souffrirait d'une fracture du crâne. William Grodensky est également dans cet hôpital.

Une autre secrétaire de ministre a perdu la vie dans l'accident; il s'agit de Laetitia Bélanger, qui travaillait dans le cabinet du ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure.

L'Ontarien David Zavitz est à l'hôpital Laval et l'on ne connaît pas la nature de ses blessures. Les autres blessés reposent tous au Centre hospitalier de l'université Laval et ce n'est

qu'une question de jours pour qu'ils reçoivent leur congé de l'hôpital, selon leur médecin traitant, le Dr Gérard Martineau.

### Foule de curieux

Par ailleurs, le service de police de Sainte-Foy a eu fort à faire, encore hier, pour refouler les milliers de curieux qui convergent vers le lieu de la tragédie de jeudi soir.

On estime à près de 10,000 le nombre de personnes qui se sont

approchées ou qui ont tenté de s'approcher de l'intersection route de l'Aéroport-boulevard Hamel.

Les enquêteurs ont dû installer un câble dans un rayon de quelque 700 pieds autour de ce qu'il reste de l'avion pour ne pas que ces curieux nuisent à leur travail.

Des policiers bloquent continuellement l'accès au lieu de la tragédie. Des militaires de Valcartier doivent par ailleurs veiller à ce que personne

ne puisse s'approcher, au cours de la nuit.

Les débris de l'appareil ne seront enlevés que lorsque les enquêteurs auront recueilli tous les éléments qui leur manquent.

Le directeur général de l'aéroport de Québec, M. Norbert Caron, a déclaré que le plan de mesures d'urgence mis sur pied par le service de police de Sainte-Foy, dans l'éventualité d'un crash à l'aéroport, s'était avéré un franc succès.

Les opérations de sauvetage, même si elles ont été rendues difficiles par la présence d'une voie ferrée qui empêchait les ambulances de s'approcher du lieu de la tragédie, n'ont nécessité qu'une demi-heure tout au plus.

"Nous avons démontré que nous sommes capables de faire face à des situations d'urgence", a précisé M. Caron qui a félicité les policiers de la municipalité de Sainte-Foy.



Le Soleil, Jacques Deschênes

La police a eu fort à faire pour interdire l'accès des lieux de la tragédie aux curieux qui ne cessaient d'affluer tout au long de la journée d'hier.

### Votre fille peut maintenant étudier au Collège de Stanstead

Reflétant en cela les besoins, les valeurs et les attitudes de l'heure en ce qui a trait à l'éducation, le Collège de Stanstead reprendra dès septembre prochain l'enseignement mixte.

Cette école privée dont la fondation remonte à 106 ans accueille les filles et garçons qualifiés pour le niveau de la septième à la douzième, quels que soient leurs milieu familial, origine ethnique, religion, lieu de naissance, langue ou nationalité.

Le Collège de Stanstead met l'accent, entre autres, sur les idéaux de développement intellectuel, d'auto-discipline, de formation du caractère et de santé.

- Campus comprenant des résidences séparées et surveillées pour filles et garçons.
- Campus de 620 acres en pleine nature québécoise.
- Programmes intégrés d'activités sportives et sociales ainsi que d'éducation physique.
- Installations de récréation toutes-saisons superbes et modernes.

Le collège accepte dès maintenant les demandes d'inscription pour l'année scolaire 1979-80.

Pour plus de détails ainsi que pour obtenir un rendez-vous, écrivez ou téléphonez au principal:



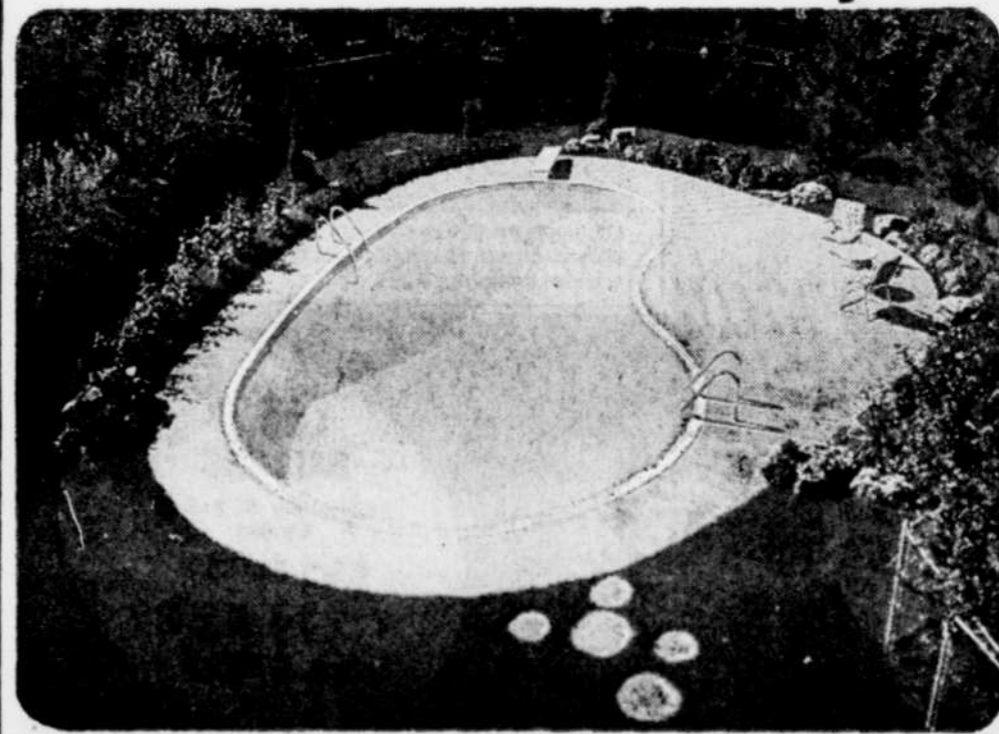
**Stanstead College**

Stanstead (Québec) J0B 3E0 (819) 876-2702  
Jeremy M. Riley, principal

## PISCINES

spécial

\$6,995



INCLUS DANS LE PRIX

- 14' x 28' en béton soufflé forme de rein profondeur 3' à 6' installation
- Filtre au sable pompe 1/2 c.v.
- Balayeuse et boyau 30'
- Ecuomoire automatique
- Garantie 5 ans

Offre valable jusqu'au 15 mai dans un rayon de 20 milles de Québec.

**Gunite de Québec Inc.**

1572, AVENUE DU PARC, STE-FOY — 653-1871

# Le F-27, un appareil de bonne réputation

par Guy DUBE

Il y a 800 appareils F-27 en circulation dans le monde et environ 90 autres sont en cours de construction.

Chacun de ces appareils coûte à peu près \$3,5 millions. 36 passagers peuvent prendre place dans un avion de ce genre.

Le F-27 qui s'est écrasé près de l'aéroport de Québec, peu après son décollage, jeudi soir, avait environ 25 ans de service.

Selon un porte-parole de la société Québecair, l'appareil subissait une inspection hebdomadaire et n'avait pas démontré de troubles de moteur, antérieurement.

C'est la première tragédie aé-

rienne majeure de cette compagnie d'aviation, depuis 1956.

C'est la première fois qu'un F-27 s'écrase au Québec.

C'est également la première fois qu'une tragédie de ce genre survient près de l'aéroport de Québec.

Le capitaine André Bessette, qui commandait le vol 255, à destination

de Montréal, jeudi soir, était âgé de 31 ans et comptait un total de 6.000 heures de vol. Il était à l'emploi de la société Québecair depuis près de cinq ans. Il était marié et père de deux filles.

Le copilote Alain-Raymond Wil-laume effectuait son dernier vol pour Québecair, lors de la tragédie. A

compter du 12 avril, il devait prendre les commandes d'un DC-9 d'Air Canada. Il était à l'emploi de Québecair depuis un an et comptait 5.000 heures de vol. Agé de 26 ans, il était marié et père de trois filles.

L'hôtesse Danielle Ouellette était âgée de 24 ans. Elle travaillait chez Québecair depuis deux ans, demeurait

à Montréal comme les autres membres de l'équipage et était célibataire.

Dans un communiqué remis à la presse, la société précise que les appareils Fairchild F-27 sont utilisés sur le réseau intérieur de Québecair depuis maintenant 20 ans et se sont établis une réputation de sécurité aussi bien au Québec que dans diverses parties du monde.



## En 1956, un crash de Québecair avait fait quatre morts

par Guy DUBE

En fouillant dans les archives du SOLEIL, hier, nous avons découvert qu'un appareil de type DC-3 de la société Québecair avait fait quatre morts quand il s'était écrasé dans un boisé situé à 86 milles au nord de Sept-Iles, le 16 janvier 1956.

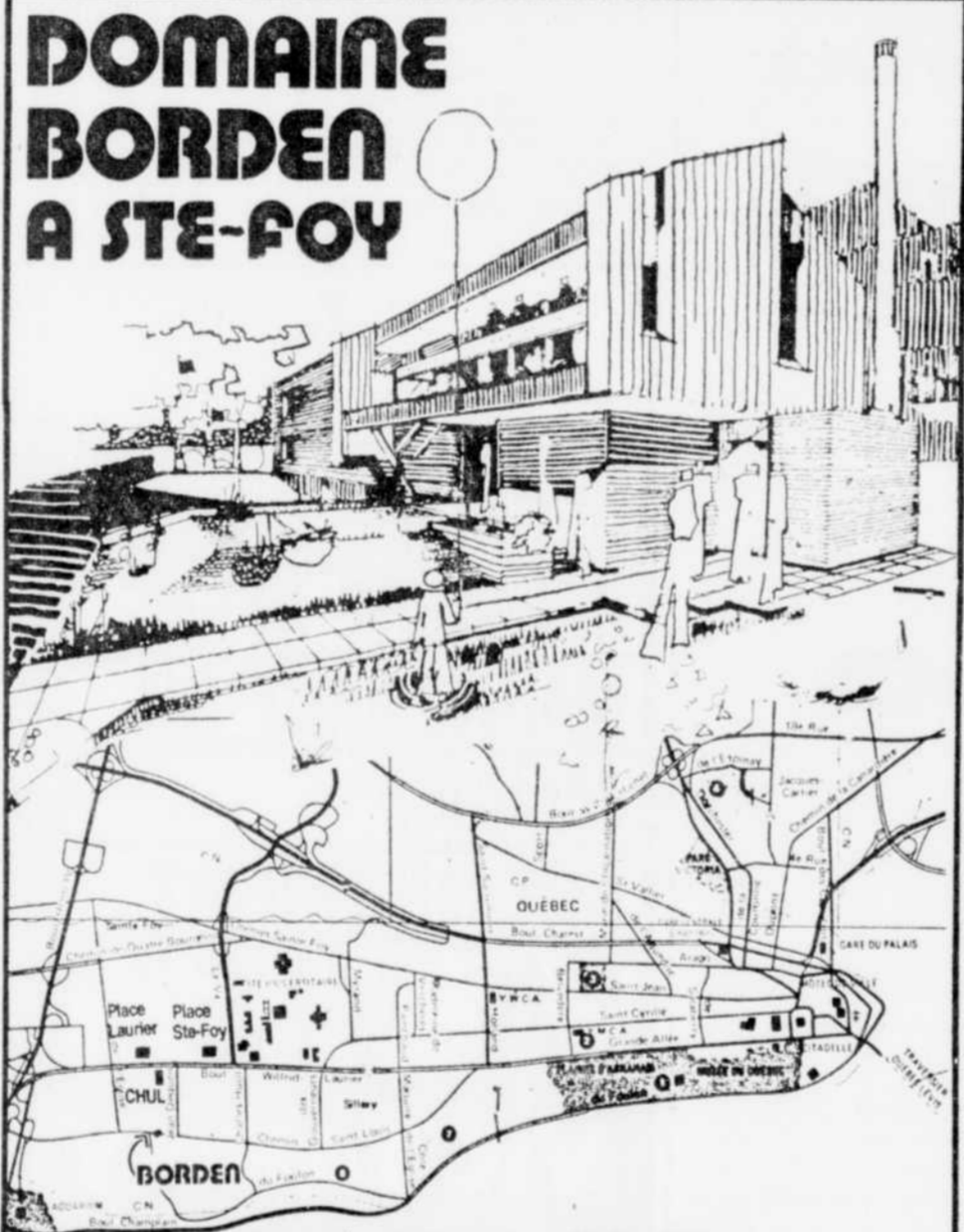
Trois personnes avaient péri dans l'accident et une quatrième est morte plus tard des suites de ses blessures. Il s'agit du pilote Gérard Bélanger, 32 ans, de Sherbrooke; du copilote Daniel Sicard, 28 ans, de Mont-Joli; de l'hôtesse Denise Jobidon, 23 ans, de l'avenue Bougainville, à Québec; et d'un pas-

sager, Roland Bernatchez, 24 ans, de Sept-Iles. 14 autres passagers s'en étaient tirés indemnes.

Six mois après cette tragédie, soit le 27 juillet 1956, la Commission du transport aérien en avait conclu, après enquête, que le DC-3 était surchargé lorsqu'il décolla de l'aéroport de Knob Lake (729 livres de trop). Le moteur droit était par ailleurs tombé en panne à cause du gel.

La tragédie aérienne de jeudi soir, à Sainte-Foy, est donc le deuxième accident mortel de Québecair depuis sa fondation en 1946, soit en 33 ans d'existence.

## DOMAINE BORDEN A STE-FOY



**PA-RO CONSTRUCTION**  
vous présente un nouveau concept d'habitation, le trifamilial jumelé comprenant:

- Sous-sol: 3 stationnements intérieurs  
Espace de rangement  
2 pièces facultatives.
- Rez-de-chaussée:  
Spacieux 7 pièces 1/2 pour le propriétaire.
- A l'étage:  
2 luxueux 4 pièces 1/2 pour location

**POUR LE LOCATAIRE:**

- Luxueux 4 pièces 1/2 comprenant 2 chambres à coucher, salon avec foyer, cuisinette, salle à manger, entrée pour laveuse-sécheuse.
- Stationnement intérieur. Espace de rangement. Sortie intérieure et extérieure. Très grand balcon. Tapis mur à mur. Chauffage électrique. Balcon, 6' x 20', avec sortie extérieure privée. Télécâble
- Possibilité de semi-meublé

**POUR LE PROPRIETAIRE:**

- Un excellent investissement et une récupération de votre impôt personnel pouvant aller jusqu'à \$4.000 par année selon votre revenu.
- Un spacieux 7 pièces 1/2 comprenant 3 chambres à coucher, salon avec foyer, salle familiale, cuisine, salle à manger, 2 salles de bains, une salle de lavage.
- Un système de chauffage

électrique/air chaud, climatisé, humidifié et muni d'un filtre électronique.

- Broyeur à déchets, Télécâble, aspirateur central, prises téléphoniques murales.
- Stationnement intérieur, pièce de rangement plus une autre pièce facultative.
- Terrain aménagé.

Une réalisation signée PA-RO Construction Inc.  
**2721 Chemin St-Louis, Ste-Foy**  
Pour renseignements: Réjean Grimard — Tél. 681-3593.

**COLLÈGE O'SULLIVAN LIMOILLOU**

### Cours régulier de deux ans

- commis comptable • cours intensif d'un an • sténo-dactylo
- commis de bureau • secrétaire de service

**Secrétariat: Cours intensif d'un an**

**"UNE COMPÉTENCE QU'ON RECONNAÎT"**

1008, 3e Avenue, Limoilou, Tél.: 523-4789

# SUPER SPÉCIAL

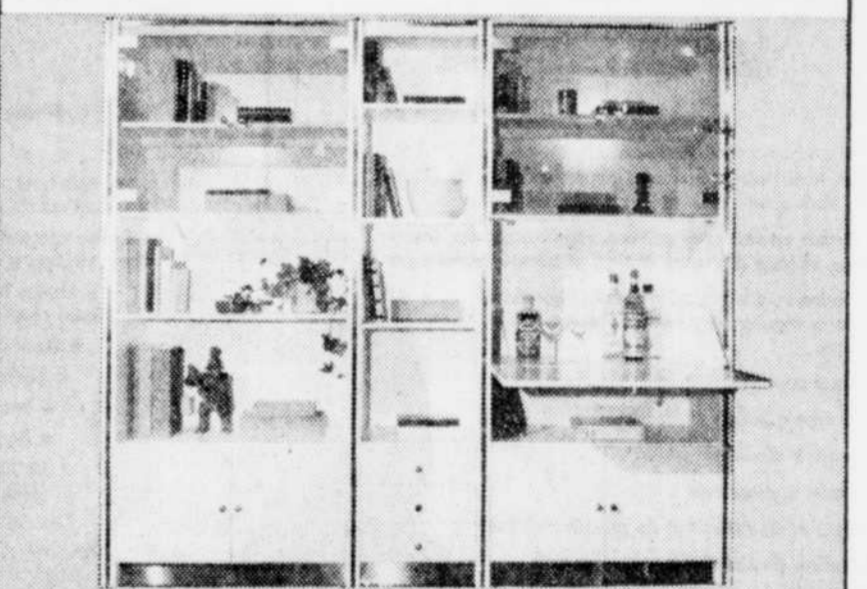
**JUSQU'AU SAMEDI 31 MARS**  
Une dernière chance de vous procurer vos meubles exempts de la taxe de 8%



Chaise "Marcel Breuer" métal tubulaire chromé, siège et dossier vannerie naturelle bordés de bois noir, naturel ou noyer. ~~\$81.00~~ — \$69.00  
Aussi disponible, fauteuil assorti ~~\$106.97~~ — \$89.00



Mobilier de salon composé d'un canapé 3 places 90" et d'un canapé 2 places 59", 5 coussins de siège en mousse de polyuréthane et dacron réversibles et déhoussables, 12 coussins amovibles au dossier, garni de tissu imprimé écru et beige, 100% coton. ~~\$924.00~~ — \$795.00



Système mural composé de cabinets-bar, bibliothèques, vitrines avec portes en verre ambré, éclairage incorporé, disponible entièrement en mélamine blanche ou corps brun et façade blanche, socles et lisières décoratives acier inoxydable, 84" x 14 1/2" x 72" haut. ~~\$1615.00~~ — \$995.00\*  
Livraison et installation gratuites.

**la galerie du meuble**  
INC. DÉCORATION INTÉRIEURE  
**ROCHE-BOBOIS**

Mobilier contemporain: 18, rue Courcellette  
Mobilier traditionnel: 1299, Boul. Charest Ouest

TÉLÉPHONE: 681-0171

**Ces articles sont présentés à notre magasin du 18, rue Courcellette.**

Les prix rayés représentent les prix réguliers ou conseillés incluant la taxe provinciale de 8%.

# Liste officielle des victimes Selon le dernier bilan, 17 morts et 7 blessés

Le bilan officiel des victimes de la tragédie de Québecair a été établi, hier après-midi, à 17 morts et non 18 comme le pensaient la plupart des gens, en début de journée.

Un passager manquait à l'appel et les enquêteurs croyaient le trouver dans les débris de l'appareil. Il s'agissait de M. David Zavitz, de Scarborough, en Ontario.

Les enquêteurs l'ont finalement trouvé, bien portant, à l'hôpital Laval de Sainte-Foy, où son épouse est allée le rejoindre au cours de la journée.

Même chez Québecair, on croyait que M. Zavitz était décédé. Les employés de la morgue provinciale ont même attendu son corps d'une minute à l'autre jusqu'en début de l'après-midi.

Ce n'est donc pas trois corps, mais seulement deux qui ont été retirés des débris de l'appareil, vers 10h, hier.

Voici la liste officielle des trois membres d'équipage et des 21 passagers qui faisaient partie du vol 255 de la compagnie Québecair, jeudi soir, en direction de Montréal.

### 17 morts

André Bessette, pilote, de Montréal; Alain Willaume, copilote, de Montréal; Danielle Ouellette, hôtesse, de Ville Saint-Laurent; Mme Jeanne Duggan, de la rue du Pont-Scott, à Ville Vanier; Ghislain Gagnon, de la rue Berry, dans le secteur Orsainville de Charlesbourg; André Langevin, de

Boucherville; Charles Cabana, de Montréal; Alfred Caviaguaro, de New York; Mme Jeannette Proulx, de Beauséjour; Mme Mathilda Brosseau, de Westmount; Jean-Pierre Houde, de Châteauguay; Michel Leture, de Montréal; Serge Laplante, de Boucherville; Mme Laetitia Bélanger, de Montréal; Me Robert Jodoin, de Montréal; Dr Claude Marchand, de Notre-Dame-de-Grâce; Mme Jacqueline Amyot, de Montréal.

### Sept blessés

Mme Johanne Demontigny, de Québec; Mlle Ardele Warr, de Saint-Bruno; Donald Peacock, de Notre-Dame-de-Grâce; Harold Linton, de Grandmont, Qué.; William Grodinsky, de Montréal; Allens Lombard, de Hudson; M. David Zavitz, de Scarborough, Ont.



Le Soleil, Gilles Lafond

Pierre Beaulac (à gauche sur la photo) roulait en direction de Saint-Augustin lorsqu'il a aperçu l'avion qui tombait. Quelques minutes plus tard, il était sur les lieux pour aider les nombreux sauveteurs bénévoles à évacuer les passagers, dont plusieurs ont été acheminés vers les ambulances en 4x4.

## Lévesque et Lessard expriment leur sympathie

MM. René Lévesque et Lucien Lessard, premier ministre et ministre des Transports du Québec, ont tenu, hier, à témoigner chacun leur vive sympathie à l'égard des familles éprouvées par la perte de l'un des leurs lors de l'écrasement du F-27 de Québecair.

"Je tiens à exprimer en mon nom personnel et au nom de mes collègues notre profonde sympathie aux familles si cruellement éprouvées", déclarait, hier, M. Lévesque dans un communiqué.

"Les mots ne peuvent malheureusement pas traduire toute la tristesse que nous ressentons, mais sachez que nous comprenons et partageons votre douleur."

Lucien Lessard exprimait lui aussi

sa sympathie aux familles touchées et témoignait de l'émotion suscitée par la disparition d'un de ses proches collaborateurs, Me Robert Jodoin. Ce dernier était à Québec, jeudi, pour présenter son rapport sur la sécurité du transport par autobus au Québec.

Le ministre a souligné le travail acharné qu'a fourni l'éminent homme de droit au cours des derniers mois, notamment pour l'élaboration de ce rapport.

La préoccupation constante de Me Jodoin et son engagement pour une meilleure sécurité ainsi que sa foi dans l'avenir du Québec ne resteront pas dans l'oubli. Malgré le regret que nous ressentons, il nous faut souhaiter et faire en sorte que son oeuvre contribue à sauver d'autres vies

humaines", lisait-on dans un communiqué issu du bureau de M. Lessard.

"Le Québec perd un grand homme... Le monde du transport par autobus voit disparaître un expert d'une valeur exceptionnelle... un ami... un homme de grande énergie... celui qui a laissé un héritage de grands mérites au monde du transport des personnes..." évalent les éloges qu'a adressés, hier, l'Association du transport écolier du Québec (ATEQ) à la suite de la mort de Me Robert Jodoin.

Le président de l'ATEQ, Yvon Saucier, le secrétaire qui venait de quitter Me Jodoin après le dépôt du rapport, ainsi que les transporteurs écoliers du Québec tenaient ainsi à exprimer leur sympathie et leurs marques de condoléances les plus profondes à la famille de Me Jodoin.

## Hotpoint

### COMBLEZ MAMAN A PAQUES

en lui offrant un

# LAVE-VAISSELLE

## le dernier cri en électroménager

modèle SE312

- Les trois boutons-poussoirs offrent un choix de 10 cycles, dont quatre avec option hygiénique
- Cycles: casseroles et poêlons, régulier, régulier économique, rinçage d'attente, abrégé et abrégé économique
- Option hygiénique pour cycles casseroles et poêlons, régulier, régulier économique et abrégé
- Deux voyants
- Lavage à paliers multiples
- Broyeur d'aliments mous
- Panier à couellerie
- Doseurs de détergent et de produit mouillant
- Surface de travail décorative en bois
- Câble électrique escamotable manuellement
- Couleurs: amande et blanc neige

PRIX G.L. **399<sup>95</sup>**  
(service inclus)

modèle encastré SU312

- Les trois boutons-poussoirs offrent un choix de 10 cycles, dont quatre avec option hygiénique
- Cycles: casseroles et poêlons, régulier, régulier économique, rinçage d'attente, abrégé et abrégé économique
- Option hygiénique pour cycles casseroles et poêlons, régulier, régulier économique et abrégé
- Deux voyants
- Lavage à paliers multiples
- Broyeur d'aliments mous
- Panier à couellerie
- Doseurs de détergent et de produit mouillant
- Surface de travail décorative en bois
- Câble électrique escamotable manuellement
- Couleurs: amande et blanc neige

PRIX G.L. **379<sup>95</sup>**  
(service inclus)

# GASTON Lévesque INC.

CHARGEX, VISA, master charge, AVCO

100, rue Chabot  
683-3471

## DERNIERE CHANCE DERNIERE OFFRE MAINTENANT OU JAMAIS!\* ABONNEMENT "A VIE" VIC TANNY

**ATTENTION A TOUS NOS MEMBRES ET FUTURS MEMBRES. CETTE OFFRE SIGNIFIE QUE VOUS N'AUREZ PLUS JAMAIS A PAYER DE COTISATION.**

**\* CECI EST UNE OFFRE A TEMPS LIMITE QUI POURRAIT SE TERMINER SANS PREAVIS ET ELLE NE SE REPRESENTERA PLUS JAMAIS!**

\* Cette offre est rendue possible conformément à la Loi de Protection du Consommateur # 72.

**APPELEZ DANS LES 72 HEURES POUR NE PAS ETRE DESAPPOINTE!**

## VIC TANNY

"Pour la vie, toute la vie"

STE-FOY  
Plaza Laval  
2150, Chemin Ste-Foy  
659-1776

LIMOILOU  
2965, Ire Avenue  
626-6216

## Un avion fiable

Le président de l'Association des gens de l'air du Québec (AGAQ), M. Roger Demers, a soutenu hier que les appareils F-27 du même type que celui qui s'est écrasé près de l'aéroport de Québec, jeudi soir, sont fiables et sûrs.

M. Demers pilote lui-même de temps à autre un F-27 pour le compte du gouvernement du Québec. On sait que le Service aérien québécois possède, dans sa flotte, deux appareils F-27, dont les moteurs sont cependant plus gros que sur ceux de Québecair.

**GRAN et VILLENEUVE**  
podiatres  
2611, boul. Laurier, Ste-Foy  
Sur rendez-vous: 658-7738  
Ouvert le soir

**ANCELE BLANCHARD**  
Docteur en Optométrie  
653-1969  
Sur rendez-vous le jour et le soir

Examen de la vue, Rééducation visuelle, Verres de contact, Lentilles X-Chrome (Daltionien), Lunettes

**EDIFICE BEGON - 3370, La Pérade, Ste-Foy**  
Via Quatre-Bourgeois (en arrière de Cooprix)

## ENTREPOSAGE

Voûte moderne  
Taux compétitifs

### Service de livraison

Réparations  
Nettoyage

**Dr. FOURRURES BENOIT INC.**  
66, rue Fraser, Lévis  
837-1062

# Port de la toge obligatoire pour tous les avocats

par J.-Claude RIVARD

A moins que le juge président un procès ou une enquête préliminaire ne permette le contraire, le port de la toge sera obligatoire pour tous les avocats, incessamment, dans tous les palais de justice du Québec.

La lecture des journaux, la photographie, la prise de croquis, la cinématographie, la radiodiffusion et la téléviseront prohibées à l'audience.

A moins d'autorisation spéciale, l'accusé devra demeurer au banc des accusés.

De même, sauf avec la permission du juge, nul ne sera admis à s'entretenir avec qui que ce soit, à s'adresser au greffier audientiel ou à consulter un dossier, pendant que la cour siège.

Ce sont là quelques-uns des traits majeurs des nouvelles règles de pratique de la Cour des sessions de la paix du Québec, récemment publiées dans la Gazette officielle du Québec, lesquelles entreront en vigueur dès qu'elles auront été publiées dans la Gazette officielle du Canada. La chose devrait se faire, normalement, au cours de l'actuelle fin de semaine.

Ces règles de pratique sont signées par les juges en chef de la Cour provinciale et de la Cour des sessions

de la paix, soit, respectivement, les juges Allan B. Gold et Yves Mayrand, de Montréal, et Georges Chassé et Albert Dumontier, de Québec. Elles concrétisent les vœux exprimés par la majorité des juges de ces deux instances qui se sont réunis à Québec, le 2 novembre dernier.

Les règles de pratique sont destinées à déterminer la procédure à suivre devant les tribunaux de juridiction criminelle et pénale, de même qu'à maintenir le bon ordre et le décorum, rappelle, en un premier temps, le préambule de l'arrêté en conseil 203-79. Dans ce préambule, on rappelle aussi que l'adoption de ces règles de pratique est le fruit des pouvoirs récents donnés aux conférences de juges, avec l'amendement de la loi des tribunaux judiciaires et du Code de procédure civile pour instituer le nouveau Conseil québécois de la magistrature.

### Des exemples

Les règles de pratique traitent, entre autres, de la question de l'accès aux dossiers, de la confection des rôles d'audience, de la distribution des causes aux juges et des séances d'audience, des remises, de l'ordre et du costume, des divisions de la cour, de la comparution et du retrait de l'avocat, des requêtes et des demandes à la cour.

En ce qui concerne plus précisément les districts judiciaires de Québec et de Montréal, des règles spéciales se rapportent à l'annulation de l'assignation des témoins; à la comparution et au retrait d'un avocat d'une cause.

Ces dernières règles, exclusivement applicables dans les deux grandes villes, précisent que seules les parties directement concernées par un litige peuvent demander l'annulation de l'assignation de témoins. Encore faut-il que cette demande ait été faite par requête, dans un délai préalable de huit jours francs. Ces règles disent aussi qu'à moins d'autorisation spéciale, aucun avocat ne peut parler au nom d'un accusé sans avoir produit de comparution, qu'aucun avocat ne peut se retirer d'un dossier sans en prévenir son client et le procureur de la Couronne, au moins 10 jours d'avance. On précise aussi que le juge ne peut accorder aucune remise du seul consentement des parties.

### Procédures

L'article 4 dit qu'un dossier ne peut être consulté qu'en présence du greffier ou de son représentant et l'article 5 ajoute qu'il faut l'autorisation du juge pour retirer un dossier du bureau du greffier.

Les règles de pratique (articles 6 à 10) déferent au juge en chef (ou son représentant) le pouvoir de confectionner des rôles d'audience généraux et spéciaux et elles précisent les renseignements qu'ils doivent contenir, quand et comment ils doivent être publiés, distribués et affichés.

Les remises, cause majeure des retards que l'on impute à l'appareil judiciaire, seront rigoureusement contrôlées: elles devront être demandées par écrit, avec motivation, la partie

adverse étant prévenue de cette demande dans un délai raisonnable.

Le chapitre relatif au déroulement de l'audience (art. 16 à 28) décrit la façon dont doit se dérouler un procès, précisant, entre autres, le délai de 30 jours dans lequel le sténographe devra généralement produire la transcription des notes sténographiques.

L'article 30 prohibe d'autre part la lecture de journaux, la photographie, la radiodiffusion, la prise de croquis, etc. L'article 31 ajoute que 'nul n'est

admis à se présenter à la cour que s'il n'est convenablement vêtu'.

C'est finalement à l'article 32 que se retrouvent les règles relatives au costume que devront porter les avocats, toge noire, veston noir et pantalon foncé (vêtement foncé à manches longues pour les avocates), avec chemise blanche. Ici, le rabat peut être troqué pour la cravate foncée; les avocates étant autorisées à ne pas porter le rabat. Les stagiaires, quant à eux, seront tenus de porter la toge noire et un complet foncé.

## Voleur de bijoux condamné à deux ans de détention

par J.-C. RIVARD

Un individu de la rue Prince-Edouard qui semblait affectionner le vol des bijoux a été envoyé à l'ombre pour une période de deux ans, par le juge Louis Carrier, de la Cour des sessions de la paix.

Jean-Paul Marcotte, 29 ans, a, en effet, été condamné à deux ans de détention pour le vol par effraction de bijoux, d'une caméra, d'argent et d'un pistolet, représentant une valeur de

\$2.650, dans une maison de la rue Port-Royal, à Sainte-Foy, le 21 février 1978.

Une peine analogue et concurrente lui a été imposée pour le vol de bijoux, d'une valeur de \$4.660, le 22 avril 1978, dans une maison de la rue Notre-Dame, à Saint-Raymond.

Dans un troisième dossier, Marcotte s'est reconnu coupable du vol avec violence de deux montres, valant \$123 sur la personne d'un citoyen de Qué-

bec, le 29 novembre 1977. Une sentence analogue et concurrente, assortie de trois ans de probation, lui a été imposée.

Par ailleurs, l'intimé s'est aussi présenté devant le juge Yvon Sirois, pour reconnaître sa culpabilité relativement au vol par effraction perpétré le 5 janvier 1979, au 37, Durand, à Loretteville, où des biens d'une valeur de \$460 ont été dérobés. Une peine concurrente de douze mois de détention lui a été imposée.

LE SOLEIL et **CHRC** vous offrent

# "de vraies vacances"

dans le Sud  
en collaboration avec Sunflight

## 8 VOYAGES POUR 2 PERSONNES

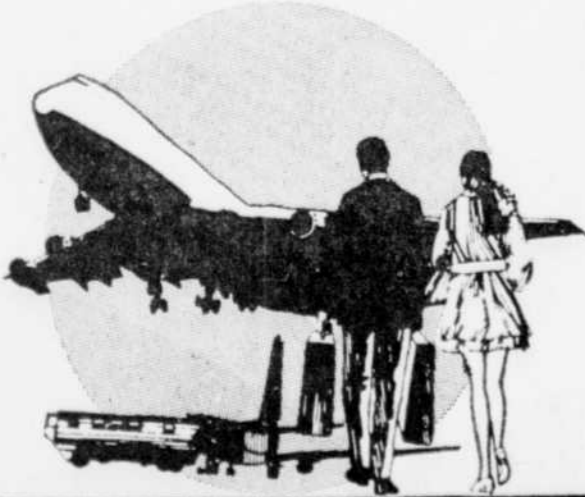
(durée d'une semaine) attribués à raison d'un par semaine  
du 19 février au 16 avril.

CHOIX DES DESTINATIONS SUIVANTES:

**FLORIDE, BAHAMAS, BARBADE**  
et autres îles des Antilles inscrites au catalogue Sunflight

HÂTEZ-VOUS DE PARTICIPER!

Et gagnez l'un de ces merveilleux voyages d'une durée de 7 jours, pour deux personnes, destination à votre choix exclusivement sur les vols notifiés SUNFLIGHT, selon les termes et conditions du magazine SUNFLIGHT. Egalement, \$100 d'argent de poche par couple.



SURVEILLEZ LE SOLEIL ET  
ÉCOUTEZ **CHRC**

Des coupons de participation seront publiés tous les jours. Vous pouvez en envoyer autant que vous le désirez. Chaque jour, entre midi et 14 heures, dans le cadre de l'émission de l'animateur ANDRÉ PAILLE de CHRC, nous procéderons au tirage de 5 lettres. Le nom du gagnant de la semaine sera connu tous les vendredis à 13h45 et sera tiré au hasard parmi les 25 coupons éligibles de la semaine.

- conditions du concours:**
- 1- Vous pouvez participer en remplissant les coupons publiés dans LE SOLEIL ou un fac-similé. Postez-les ou venez les déposer au journal Le Soleil ou à CHRC (pas de photocopies).
  - 2- Si votre coupon est tiré, vous devrez répondre correctement à une question mathématique.
  - 3- Les employés du SOLEIL, de CHRC et de SUNFLIGHT, ainsi que les membres de leur famille immédiate, ne sont pas éligibles. Seules les personnes de 18 ans et plus peuvent participer.
  - 4- Il y aura tirage d'un voyage pour deux personnes par semaine, durant huit semaines consécutives.
  - 5- Les voyages devront être effectués entre le 1er mai et le 15 décembre 1979, en fonction des disponibilités.
  - 6- Les billets gagnants ne seront pas transférables ni remboursables.
  - 7- Une personne ne pourra gagner plus d'un voyage.

UNE INVITATION "AMICALE"  
À VENIR CÉLÉBRER AVEC NOUS  
NOTRE 1er ANNIVERSAIRE

Ycroistu?

BON  
"AMi"versaire!

# L'AMI MICHEL

DU GRAND CHARLESBOURG

CHRC NO 1 EN DIRECT  
ENCOURAGEONS LA CAMPAGNE DU PATRO LAPIN.

OUVERT AUJOURD'HUI ET DEMAIN  
DIMANCHE, TOUTE LA JOURNÉE.  
ON VOUS ATTEND!

## MICHEL CLOUTIER AUTO inc.

5070, BOULEVARD DU JARDIN, CHARLESBOURG, QUE. 627-2636

REPLISSEZ CE COUPON ET POSTEZ-LE A L'ADRESSE INDIQUEE

coupon de participation

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ TEL: \_\_\_\_\_

ADRESSEZ COMME SUIV:

CONCOURS  
"DE VRAIES VACANCES"

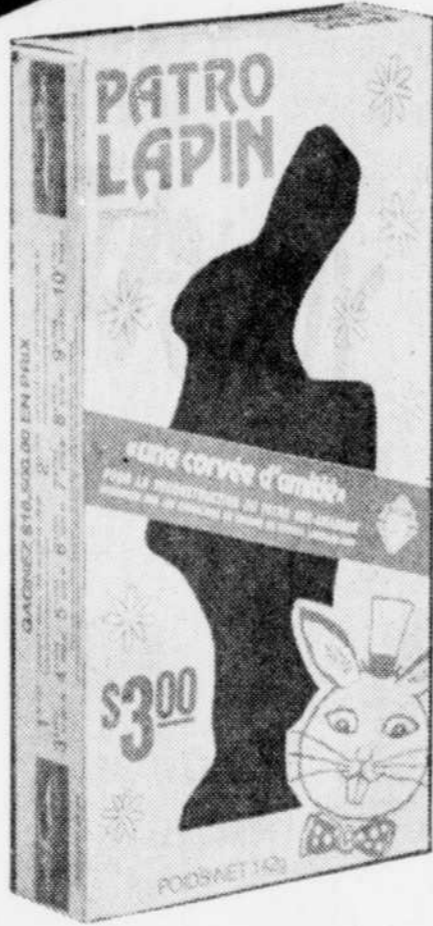
C.P. 15800  
QUEBEC,  
QUE. G1K 8A8

# AUJOURD'HUI

C'EST LA

# VENTE POPULAIRE DU PATRO-LAPIN

**\$18,500**  
**EN PRIX A GAGNER**



Une collaboration de "L'AMI MICHEL".

**1<sup>er</sup> prix: CHEVROLET Impala 1979**

**2<sup>e</sup> prix: CHEVROLET Bel Air 1979**

3e prix:..... \$1,000      7e prix:..... \$175

4e prix:..... \$500      8e prix:..... \$150

5e prix:..... \$250      9e prix:..... \$125

6e prix:..... \$200      10e prix:..... \$100

Des milliers de bénévoles vous solliciteront dans "Une corvée d'amitié" pour la reconstruction du **PATRO ROC-AMADOUR**

Organisée par les Chevaliers de Colomb — Conseil Limoilou 4494

Cette annonce est publiée en collaboration avec **LE SOLEIL**

## La boîte de M. Parizeau est vide, selon la CEQ

(PC) — La Centrale de l'enseignement du Québec a commenté à son tour le budget de M. Jacques Parizeau, hier, et elle n'a guère été plus tendre que la FTQ (Fédération des travailleurs du Québec) à l'endroit du gouvernement de M. Lévesque.

"L'emballage était parfait mais il n'y avait pas de cadeau dans la boîte", a dit son président, M. Robert Gaulin, en conférence de presse.

Il a expliqué que la CEQ considère en effet que les réductions absolues des crédits à l'éducation, l'absence de mesures pour combattre le chômage, les propos incendiaires de M. Parizeau relatifs à la rémunération des travailleurs du secteur public sont autant de signes qui concrétisent l'asservissement des politiques sociales aux exigences des lois aveugles du marché.

La CEQ reconnaît cependant certains bons côtés du budget Parizeau, comme l'abolition sélective de la taxe de vente, le crédit d'impôt foncier, l'indexation des tables d'impôt pour 1980 et d'autres programmes sociaux annoncés par le ministre des Finances.

Au chapitre de l'enseignement, M. Gaulin a déploré des réductions respectives de 0,8 pour 100 du budget de l'enseignement élémentaire et secondaire public et de 3,6 pour 100 du collégial public.

Par contre, a-t-il souligné, les crédits consacrés à l'enseignement privé augmentent de 8,8 pour 100.

"Résultat net, les crédits totaux du ministère de l'Éducation n'augmenteront que de 2,7 pour 100 ce qui dans un contexte où l'inflation atteint 9 pour 100 représente une réduction draconienne des ressources affectées à l'éducation".

Au sujet des propos de M. Parizeau au sujet des négociations avec le secteur public et parapublic et de la rémunération des employés de l'État, le président de la CEQ les a qualifiés "d'incendiaires pour un feu d'artifice".

Le ministre des Finances avait alors déclaré que les employés du secteur public sont déjà mieux payés que plusieurs du secteur privé et que les citoyens ne devraient pas être obligés de contribuer à élargir encore le fossé.

La CEQ rejette le principe de la comparaison des salaires entre les deux groupes d'employés, tout en admettant que certains emplois de secrétariat sont effectivement mieux payés que dans le secteur privé.

"Mais c'est là le résultat des luttes

syndicales pour mettre fin à la discrimination sexuelle et pour réduire les écarts. Ces résultats que le gouvernement s'engage à respecter pour déclarer du même souffle... qu'il ne les respectera pas", a dit encore M. Gaulin.

Par ailleurs, le président de la CEQ a accueilli avec satisfaction plusieurs éléments de l'énoncé de politique économique du gouvernement marquant des progrès dans le domaine social.

Mais, a-t-il ajouté, ce que le gouvernement donne d'une main, il le reprend de l'autre... aux mêmes personnes: allocations familiales supplémentaires mais réduction de l'indexation des prestations de bien-être, aide à l'emploi pour les jeunes mais maintien au plus bas niveau des prêts-bourses aux étudiants.

## Les enseignants de Charlesbourg exigent le retrait des réprimandes

Réunis en assemblée générale hier midi, les enseignants de la polyvalente de Charlesbourg ont exigé le retrait immédiat et inconditionnel des réprimandes écrites versées au dossier personnel des huit enseignants membres du conseil d'école.

A défaut d'une réponse positive à leur exigence, les enseignants ont convenu presque à l'unanimité de retenir les listes "22" tant et aussi

longtemps que les dites réprimandes n'auront pas été retirées des dossiers. Les listes "22" sont en quelque sorte un relevé de notes informatisées que l'enseignant doit compléter à raison de quatre fois par année.

De plus, une assemblée de quelque 600 enseignants de la régionale Jean-Talon sera convoquée pour lundi prochain afin de demander l'appui des autres enseignants de la régionale.

## PASSEZ LE TEST DE LA BONNE ENTENTE

(ENTRE PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES)

1. Que doit faire le propriétaire qui veut augmenter le loyer de son locataire, s'il agit d'un bail de 12 mois et plus?
  - a) inviter le locataire à souper pour le mettre au courant.
  - b) envoyer un avis écrit à son locataire entre 3 et 6 mois avant la fin du bail.
  - c) prendre son locataire par surprise 24 heures avant la fin du bail.
2. Que doit faire le locataire qui vient de recevoir un tel avis et qui, après en avoir discuté avec son propriétaire n'arrive à aucune entente?
  - a) envoyer une bouteille de vin à son propriétaire et le féliciter pour son sens de l'humour.
  - b) contester l'avis à la Commission dans les 30 jours qui suivent, sinon il sera présumé l'avoir accepté.
  - c) arrêter de payer son loyer pour punir son propriétaire.
3. Si le locataire respecte les obligations du bail, le propriétaire ne peut refuser de le renouveler, sauf dans certains cas. Principalement lorsque:
  - a) le propriétaire veut reprendre possession du logement pour l'habiter ou y loger certains membres de sa famille.
  - b) le propriétaire trouve que son locataire entre trop tard.
  - c) le propriétaire n'aime pas son locataire parce que ce dernier conteste trop souvent à la Commission.
4. Que doit faire un propriétaire qui veut reprendre possession de son logement, dans le cas d'un bail de 12 mois et plus?
  - a) augmenter le loyer de son locataire de façon exagérée.
  - b) envoyer un avis 90 jours franc avant la fin du bail mentionnant le nom de la personne qui habitera le logement, son lien de parenté et la date de la reprise locataire.
  - c) trouver un nouveau logement pour son locataire.
5. Que peut faire le locataire qui n'est pas d'accord avec un avis de reprise de possession dans le cas d'un bail de 12 mois et plus?
  - a) aller briser une fenêtre chez son propriétaire.
  - b) contester dans les 30 jours auprès du propriétaire ou de la Commission.
6. Que l'entente soit orale ou écrite, les locataires doivent respecter les dispositions obligatoires contenues au bail. La Commission recommande formellement:
  - a) de se procurer un bail-type et de signer une entente.
  - b) de ne pas s'en faire et d'attendre les problèmes.
  - c) d'attendre les nouveaux locataires et les empêcher d'entrer.
7. Que devrait toujours faire le locataire qui a reçu un avis d'augmentation de loyer?
  - a) informer du prix payé par l'ancien locataire.
  - b) envoyer des fleurs à son propriétaire.
  - c) ne jamais serrer la main de son propriétaire.
8. Le nouveau locataire peut-il contester un loyer qu'il trouve trop élevé?
  - a) c'est dangereux! son propriétaire pourrait se venger.
  - b) oui, dans les 60 jours à partir du commencement du bail.
  - c) si n'a qu'à payer son loyer un mois sur deux.
9. Dans quels cas un propriétaire peut-il "casser" un bail?
  - a) lorsque son locataire fume la pipe ou le cigare.
  - b) lorsque le locataire est indésirable, il doit aller en faire la demande à la Commission et apporter des preuves.
  - c) lorsque, à son avis, son locataire ne paie pas assez cher de loyer.
10. Que doit faire le locataire qui ne reçoit plus les services convenus lors de la signature du bail, bien qu'il en ait informé son propriétaire?
  - a) adresser une demande à la Commission pour demander une diminution de loyer ou la résiliation du bail.
  - b) hiverner.
  - c) payer son voisin pour qu'il lui rende ces services.
11. Existe-t-il un taux fixe d'augmentation de loyer établi par la Commission?
  - a) oui, ce taux est fixé depuis 1974.
  - b) le propriétaire peut augmenter un loyer si son locataire peut acheter un loyer d'automobile.
  - c) non, il n'y en a pas au Québec.
12. Lorsqu'une demande de fixation de loyer est adressée à la Commission, comment celle-ci détermine-t-elle la hausse à laquelle elle tient compte du nombre d'enfants du locataire?
  - a) elle tient compte du salaire du propriétaire.
  - b) elle traite chaque cas individuellement en tenant compte de la hausse des frais d'exploitation, des réparations majeures et d'embellissements.
  - c) elle devrait faire tout bon locataire qui a reçu un avis d'augmentation de loyer considéré abusif.
13. Que devrait faire tout bon locataire qui n'a pas entrepris de discuter avec son propriétaire et tenter de régler l'avis de reprise avant de contester, dans les délais, à la Commission?
  - a) continuer à payer son loyer en noir et se faire punir.
  - b) pénaliser tout le logement en menant une lutte d'association de locataires menant une lutte organisée contre les propriétaires.
  - c) un organisme du Gouvernement du Québec chargé de régler, d'arbitrer et d'organiser certains conflits entre propriétaires et locataires.
  - d) un organisme chargé de punir les locataires récalcitrants.
14. Qu'est-ce que la Commission des loyers?
  - a) une association de locataires menant une lutte organisée contre les propriétaires.
  - b) un organisme du Gouvernement du Québec chargé de régler, d'arbitrer et d'organiser certains conflits entre propriétaires et locataires.
  - c) un organisme chargé de punir les locataires récalcitrants.
  - d) l'organisme chargé de faciliter une entente à la Commission?
15. Comment faciliter une entente à la Commission?
  - a) contacter votre vie en détail à l'employé de la Commission.
  - b) avoir en main un bail-avis et autres documents nécessaires.
  - c) apporter une bouteille de vin pour célébrer avec les employés de la Commission.
  - d) célébrer avec les employés de la Commission.
16. Si vous avez des problèmes, quand recourir aux services de la Commission?
  - a) à toutes les fois que vous demandez une baisse de loyer.
  - b) quand vous avez une dispute de ménage.
  - c) quand vous avez bien répondu au test de la bonne entente et bien reçu votre bail.

Présentez-vous aux bureaux de la Commission.

**QUÉBEC**  
1291, boul. Charest ouest  
du lundi au vendredi de 8h.30 à 16h.30  
tél.: 643-5200

**LÉVIS**  
51, rue Bélair  
du lundi au vendredi de 8h.30 à 16h.30  
tél.: 833-5224

**BAIE SAINT-PAUL**  
65, rue Saint-Jean-Baptiste  
du lundi au vendredi de 8h.30 à 16h.30  
tél.: 435-3861

# C'EST POSITIF!

Gouvernement du Québec  
Commission des loyers

## Présidents locaux d'élection

# Le choix continuera à relever du premier ministre

par Paul BENNETT

Le mode de nomination des présidents locaux d'élection au Québec ne sera que partiellement dépolitisé, la sélection finale des candidats continuant de relever du premier ministre.

C'est ce qui ressort des propos, hier, du ministre d'Etat à la Réforme électorale et parlementaire, M. Robert Burns, qui a profité de la tenue d'une commission parlementaire pour annoncer la décision du gouvernement sur cette question controversée.

Un groupe de travail sur la réforme électorale composé de députés ministériels et de l'Opposition (le comité Dussault) avait recommandé de soustraire la nomination des présidents locaux d'élection à l'arbitraire du pouvoir politique et d'en confier carrément la responsabilité au directeur général des élections.

Le gouvernement a opté pour une solution de compromis entre cette recommandation et la situation actuelle, où la nomination des présidents d'élection est un privilège réservé au premier ministre.

Selon la formule proposée par M. Burns, le directeur général des élections contrôlerait le processus de sélection des présidents locaux. Lorsqu'un poste deviendrait vacant, le directeur général des élections procé-

derait par concours pour établir une liste de trois candidats à ce poste.

Cette liste d'éligibilité serait ensuite soumise au Conseil exécutif (le Cabinet du premier ministre), qui devrait effectuer un choix parmi ces trois candidats.

Selon M. Burns, ce nouveau processus de nomination respecte l'esprit du rapport du comité Dussault, qui voulait "dépolitiser" le mode de sélection des présidents locaux d'élection.

L'Opposition n'a cependant pas manqué, encore hier, de dénoncer l'"arrogance" avec laquelle le premier ministre, M. René Lévesque, a procédé, depuis le 15 novembre dernier, au remplacement d'une trentaine de présidents d'élection, ignorant ainsi, selon elle, la recommandation du comité Dussault.

Ce nouveau mode de nomination des présidents d'élections fera partie intégrante du projet de loi sur la refonte de la loi électorale attendue depuis plusieurs mois et qui devrait, selon M. Burns, être déposée à l'Assemblée nationale avant l'ajournement d'été.

M. Burns a également profité de cette séance de la commission parlementaire de l'Assemblée nationale, la première à être télévisée, pour annoncer une autre transformation majeure,

cette fois au chapitre de la réforme de la carte électorale.

M. Burns déposera sous peu un projet de loi qui confiera à une nouvelle commission permanente de révision des districts électoraux un pouvoir décisionnel en matière de délimitation des circonscriptions électorales.

Selon M. Burns, cette mesure permettra à une commission indépendante du gouvernement de prendre les décisions en ce qui concerne le découpage de la carte électorale, évitant ainsi que cette question fasse l'objet de batailles partisanes entre formations politiques chaque fois qu'elle est ramenée sur le tapis.

Une commission de révision des districts électoraux existe déjà depuis 1970, mais celle-ci n'a jamais pu faire adopter l'ensemble de ses recommandations étant donné qu'elle n'a aucun pouvoir décisionnel.

En vertu de la nouvelle formule, la commission aura le pouvoir de fixer la délimitation des districts électoraux sans qu'il lui soit nécessaire de faire approuver ces modifications par l'Assemblée nationale.

Concernant par ailleurs le mode de scrutin, M. Burns a annoncé que le livre vert qu'il avait promis serait

déposé à l'Assemblée nationale dès la semaine du 24 avril, c'est-à-dire au retour de l'ajournement de Pâques.

Ce livre vert explorera différentes hypothèses visant à corriger les distorsions dues au mode actuel de scrutin

par l'introduction d'une forme ou une autre de représentation proportionnelle.

Enfin, le ministre Burns a confirmé que l'idée d'une carte d'identification des électeurs avait été

"temporairement écartée" en attendant les recommandations sur cette question du directeur général des élections, M. Pierre-F. Côté. M. Burns aimerait toutefois qu'une solution soit arrêtée avant les prochaines élections générales.

## Autres mises à pied à la CTCUQ

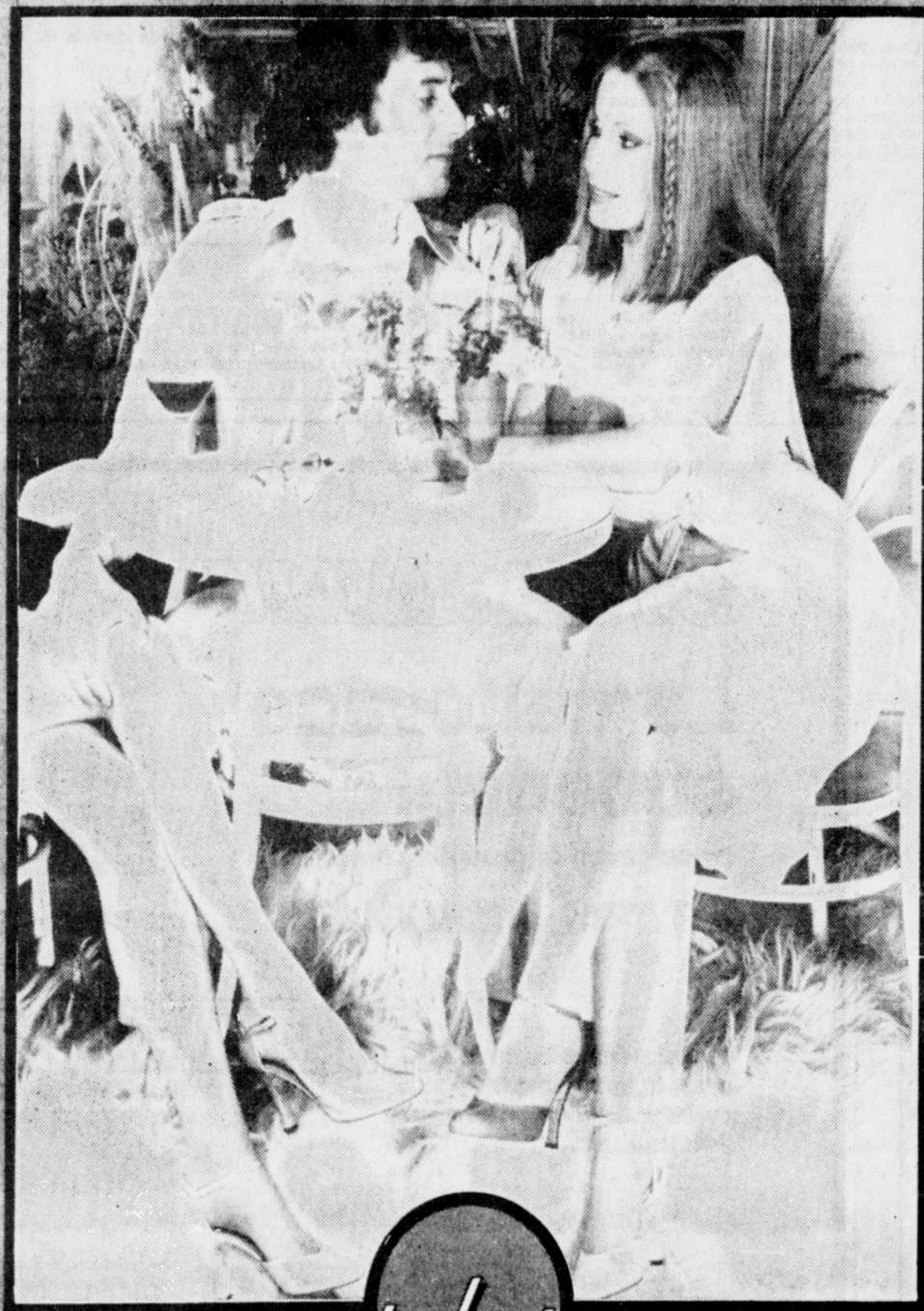
Un autre groupe d'employés de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec a été mis à pied hier. C'est le troisième licenciement à se produire à la CTCUQ depuis le début de la grève des chauffeurs, le 29 janvier dernier.

Le 31 janvier, c'étaient les 124 employés de garage qui avaient été licenciés, quelques jours avant la mise à pied de 20 autres employés

affectés à divers services. Quelques cadres et un groupe minimal d'employés de soutien sont encore au travail.

Dans un communiqué, la CTCUQ attribue le dernier licenciement à "l'attitude des chauffeurs qui refusent de reprendre les négociations".

Cette fois, c'est un groupe de 24 employés de bureau qui, depuis quelques semaines, travaillaient au déménagement et à la mise en place de l'ameublement, du matériel de bureau dans le nouveau centre d'opération de la CTCUQ situé dans le quartier Lebourgneuf.



Sandales  
Sans Scandale

Paul Fortin

Place Québec Place Laurier



CARLAIN

vous invite au spécial

"printemps  
fioufiou"

du 2 au 7 avril 1979

A cette occasion, nous vous offrons le spécial Carlain.

Présentez cette annonce à la réception et bénéficiez du rabais suivant:

Permanente d'une valeur régulière de \$35.

**SPECIAL: \$25.**

Coupe en sus: \$5.00

CARLAIN  
COIFFURE ESTHÉTIQUE  
pour elle et lui

3e étage de Place Laurier  
Ste-Foy, tél: 653-4049

UNE CAUSEUSE  
TOUTE SIMPLE

EN COTON TISSÉ  
À EFFET RAYURES

DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT

**\$325.**



LE MOBILIER  
INTERNATIONAL

231, ST-PAUL, QUÉBEC, TEL.: 692-0760

PLACE STE-FOY, STE-FOY, TEL.: 656-9545

PLACE DU ROYAUME, CHICOUTIMI, TEL.: 545-2840

## dans le sens du poil

par Pierre MATHIEU



Tiré de Encyclopédie internationale des chiens

### Un épagneul

Quand on pense à un épagneul, ce n'est habituellement pas l'image de l'épagneul d'eau irlandais qui nous vient à l'esprit.

Ce dernier a une apparence toute différente, principalement à cause de son pelage tout bouclé et huileux.

C'est grâce à cette couche protectrice qu'il se trouve si à l'aise dans les marais où il excelle dans sa tâche de chien retriever.

On croit généralement que l'épagneul d'eau irlandais est issu d'un croisement entre caniche et setter irlandais. La "maison mère" est en Irlande.

C'est un chien qui fait environ 55 cm et 25 kg. La couleur de son pelage est marron foncé.

Cette race ne se rencontre pas très fréquemment au Québec.

© Edimédia Inc.

## Tribune libre

### Adolf et Mimi aiment jouer à la cache-cache

Mes deux chats, Mimi et Adolf, jouent à cache-cache. Adolf se cache dans un placard, parfois celui à porte coulissante qu'il ouvre lui-même. Là, il appelle Mimi par de petits mialements. Elle se met à sa recherche et quand elle l'a trouvé, ils recommencent de plus belle.

Un matin qu'ils avaient beaucoup faim, Adolf réussit à ouvrir la porte de l'armoire et à y faire tomber beaucoup de boîtes de conserves. Malheureusement, ce n'était pas de la nourriture pour chats...

M.S.  
2240, Banville  
Les Saules

### Voulez-vous adopter un éléphant ou une girafe?

Vous qui aimez les bêtes et qui désirez jouir de la compagnie de quelque animal domestique dans votre foyer, efforcez-vous de faire un choix judicieux.

Par exemple, si vous aimez les animaux de grande taille, je ne vous recommande pas l'éléphant, à moins que vous ne disposiez d'une maison assez grande pour permettre à ce doux pachyderme d'y prendre commodément ses ébats. Par contre, espace ou pas, le rhinocéros et l'hippopotame sont fortement à déconseiller en raison de leur caractère maussade et de la grande difficulté qu'on a de les dresser pour qu'ils se comportent convenablement en société.

Si vous tenez absolument à posséder une bête monumentale, mais qui se laisse mener docilement, la girafe est exactement l'article qu'il vous faut: elle est douce, obéissante, affectueuse, et si elle est bien dressée, elle viendra manger gentiment dans votre main et dans celle de vos invités, quand vous lui permettrez de pénétrer au salon. Toutefois, il y a un léger inconvénient avec cette aimable créature: les plafonds!

Dans le choix de votre animal favori, il s'agit d'une affaire de jugement, d'esthétique, de bon goût et de sens pratique. Ainsi, la perruche me semble plus séduisante que la chauve-souris et moins encombrante que le vautour; les poissons rouges requièrent moins de précautions, d'espace et de nourriture que le requin et le barracuda; le caniche a une allure plus racée que le cochon; le lézard et le caméléon se laissent apprivoiser plus facilement que le crocodile et le boa constrictor.

P.V.  
83, rue d'Auteuil  
Québec

Dans notre "Tribune libre", nous publions les lettres des personnes qui veulent s'exprimer sur un sujet touchant nos animaux familiers. On peut y lire des commentaires, des conseils, tout comme des observations sur le comportement extraordinaire ou amusant d'un animal qu'on connaît bien. Écrivez à: Dans le sens du poil, a/s Pierre Mathieu, journal Le Soleil, 390 est St-Vallier, Québec, G1K 7J6. N'oubliez pas d'indiquer votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.



### Un gagnant

Voici Groviev Ember, une femelle welsh terrier de 15 mois, qui détient un championnat canadien et un championnat américain. Ce chien, qui vient d'Angleterre, appartient à Doris Vachon de Sainte-Marie. Mlle Vachon est propriétaire du chenil Terdova où on fait, depuis 3 ans, l'élevage du fox terrier et du welsh terrier. Sur la photo, Gareth L. Lambert manie Groviev Ember.

Nous publions ici gratuitement les photos des chiens et des chats qui se sont signalés dans une compétition quelconque. Écrivez à: Dans le sens du poil, a/s Pierre Mathieu, journal Le Soleil, 390 est St-Vallier, Québec, G1K 7J6. Avec les photos, envoyez les détails pertinents et n'oubliez pas d'ajouter votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone. Les photos seront retournées.



DÈS LUNDI MATIN

COMPOSEZ

647-3333

pour vous abonner  
à votre journal  
LE SOLEIL

français ou anglais langue seconde

## BOURSES

cours d'été 1979

Dans le cadre d'un plan établi par le ministère de l'Éducation du Québec, en liaison avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et financé par le Secrétariat d'État, des bourses sont offertes aux élèves et aux étudiants québécois de niveau post-secondaire désireux de suivre des cours intensifs (6 semaines) de français ou d'anglais langue seconde durant l'été 1979, au Canada.

La bourse comprend les frais de scolarité, d'hébergement, de nourriture, de participation aux activités socio-culturelles obligatoires et de matériel d'enseignement. Les frais de voyage aller-retour sont à la charge du boursier.

Un certain nombre de boursiers québécois devront suivre les cours au Québec puisque le nombre de boursiers qui seront dirigés vers les établissements d'autres provinces est limité dans le cadre d'accords inter-provinciaux.

#### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ:

■ Être citoyen canadien ou "immigrant reçu";

■ avoir terminé ses études secondaires (5e secondaire) à la fin de l'année scolaire 1978-1979;

OU

■ être étudiant à temps plein au niveau collégial ou universitaire durant l'année scolaire 1978-1979 (inscrit aux sessions d'automne 1978 et d'hiver 1979).

#### ATTRIBUTION DES BOURSES

Les bourses seront accordées, à l'intérieur de chaque région administrative, par tirage au sort à l'aide d'un ordinateur.

Pour recevoir un formulaire de demande et un dépliant (renseignements), chaque candidat doit écrire à l'adresse ci-dessous avant le 9 avril 1979:

Monsieur Maurice Beaulieu  
Coordonnateur  
a/s M. Guy Lamontagne  
Ministère de l'Éducation  
1035, rue de Lachevrotière, 13e étage  
Québec (Québec)  
G1R 5A5

Les formulaires dûment remplis devront parvenir au ministère au plus tard le 18 avril 1979.

N.B.: Les formulaires ne sont pas mis à la disposition des établissements d'enseignement.

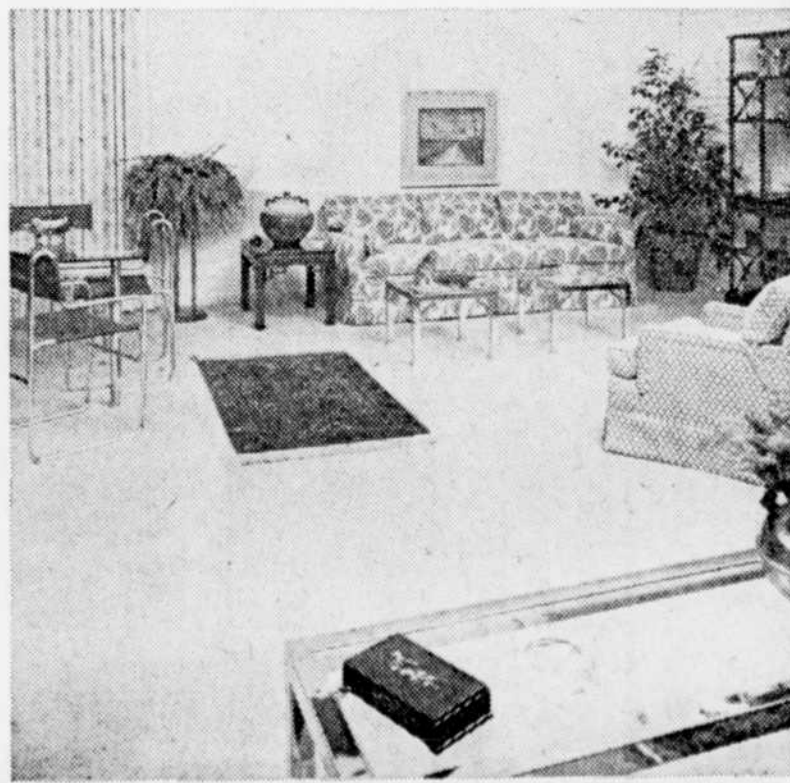
## STEAMATIC

### Le nettoyage supérieur

(sans savon ni produits chimiques)

• TAPIS • MEUBLES

Le procédé exclusif Steamatic nettoie en profondeur et fait disparaître les taches que les autres procédés laissent.



Procédé à chaleur réglée qui tire la saleté incrustée, ne déforme ni n'éraile les poils courts ou longs des tapis, ne laisse pas de résidus de shampooing et supprime les longs séchages. sûr pour à peu près tous genres de fibres naturelles ou synthétiques.

Les professionnels de Steamatic nettoient:

tapis, meubles rembourrés, coussins et intérieurs d'automobiles.

Nettoyages résidentiels et commerciaux.

Appelez-nous pour une estimation gratuite!



## STEAMATIC DE QUEBEC INC.

### 627-1940

APPELEZ-NOUS POUR UNE ESTIMATION GRATUITE

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation

Conseil des ministres de  
l'Éducation (Canada)

Secrétariat  
d'État

**philatélie**



Ces quatre timbres consacrés aux Jeux d'hiver de Lake Placid font partie de la série d'émissions que les Etats-Unis ont annoncée pour l'an prochain à l'occasion des Jeux olympiques.

**Les Postes des USA mettent le paquet pour les Jeux de 1980**

par Raymond DUBE

(collaboration spéciale)

Comme on dit dans le langage populaire, les Postes américaines ont décidé d'y mettre le paquet à l'occasion des Jeux olympiques de 1980, dix timbres, trois cartes postales, une enveloppe timbrée et un aérogramme.

Pour juger de l'importance qu'on accorde à cet événement, il suffit de mentionner que le maître général des Postes, M. William G. Bolger, a dévoilé ce programme philatélique, le 4 mars dernier, au cours d'une émission de télévision. Il a mentionné que ce sera la première fois que les Postes américaines utiliseront toute la gamme des items postaux pour souligner un même événement. Ils seront mis en vente au cours de l'automne, à une date encore indéterminée, mais ne seront émis qu'au début de l'année, peu de temps avant les Jeux d'hiver de Lake Placid.

Il y aura deux séries de quatre timbres, l'une pour les Jeux d'hiver et l'autre pour les Jeux de Moscou à l'été, un timbre de dix cents pour les cartes postales et un timbre de 31 cents pour la poste aérienne. Il restera à déterminer l'endroit où seront lancées ces émissions. Nous aurons l'occasion d'en reparler plus longuement au fur et à mesure que le programme complet aura été arrêté.

Pour le moment revenons à l'actualité pour mentionner que les Postes américaines ont mis en circulation, jeudi dernier, une émission de deux timbres de 21 cents en l'honneur d'Octave Chanute, un pionnier de l'aviation qui mourut au début du siècle à l'âge de 78 ans après une carrière bien remplie et après avoir apporté une contribution importante au développement de l'aviation.

Né à Paris, il eut une première carrière comme ingénieur civil à titre de consultant pour la construction de voies ferrées et de ponts. Ce ne fut qu'à l'âge d'une trentaine d'années qu'il commença ses recherches aéronautiques. Il s'intéressa d'abord aux planeurs, mais il ne construisit son premier appareil que lorsqu'il eut atteint la soixantaine. Ces deux timbres font partie de la série consacrée aux pionniers de l'aviation américaine.

Ils ont été dessinés par Ken Dallison de Long Island, New York, un artiste réputé. Les deux timbres sont setenant mais verticalement. De format vertical, ils ont des dimensions de 21,33 sur 25,14 centimètres. Les timbres ont été lancés à Chanute, dans le Kansas, ville nommée en l'honneur d'Octave Chanute.

**Un peu de tout**

La petite république de Togo aura le 9 avril prochain une émission de six timbres consacrée à la Semaine sainte: des valeurs variant entre 40 et 200 francs.

L'Ouganda a émis, le 15 février dernier, une émission de quatre timbres à l'occasion du 25e anniversaire du couronnement de la reine Elisabeth.

La Barbade honorera la mémoire de sir Rowland Hill, l'inventeur du timbre poste avec une émission de trois timbres et un feuillet-souvenir.

En Hollande, un timbre de 55 cents a été mis en circulation le 13 mars dernier pour marquer le 75e anniversaire de naissance de la reine Juliana.

La Grenade a célébré le 150e anniversaire de la naissance de Jules Verne par une émission de quatre timbres et d'un feuillet-souvenir. Les valeurs des timbres varient entre 18 cents et \$2 et le feuillet-souvenir aura une valeur de \$3.

**A la SPQ**

La prochaine réunion de la Société philatélique de Québec aura lieu mercredi prochain le 4 avril au sous-sol de l'église Saint-Charles-Garnier à Sillery. Au programme, à moins d'avis contraire, un film et une mini-exposition de timbres de Chine présentée par Marc Beaupré.

(Copyright Edimedia)



Ces deux timbres de 21 cents émis par les Etats-Unis jeudi dernier rendent hommage à Octave Chalute, un pionnier de l'aviation.

**La survie du centre de dépannage et d'hébergement Aidop est assurée**

par Ann LAMONTAGNE

tant de la subvention qui s'élève à \$160.000.

à la fin février, n'était toujours pas arrivé le 28 mars.

ce type de service est nécessaire: Aidop accueille les personnes sans ressource pour quelques jours, et il est en mesure d'offrir le gîte et la nourriture à une vingtaine de personnes.

centre loue quelques étages à la Commission scolaire qui en est propriétaire

Le centre de dépannage et d'hébergement Aidop pourra poursuivre ses opérations, le ministère des Affaires sociales (MAS) ayant accepté de lui octroyer une subvention dont le montant doit être connu dès la semaine prochaine, selon le directeur du centre, M. Lionel Gauvin.

Le Centre Aidop est issu d'un projet Canada-Travail, mis sur pied le 2 mars 1978 et qui devait se terminer le 16 décembre. En octobre, le centre adressait une demande de subvention au ministère des Affaires sociales et au ministère de la Santé et du Bien-être à Ottawa.

Rejoint par M. Gauvin, les gens du financement ont promis que la semaine prochaine le \$17.000 serait versé et que les responsables du centre recevraient une lettre précisant le montant de la subvention et les modalités de paiement.

A titre de centre de transition, Aidop réfère des cas à plus de 70 organismes de la région annuellement.

Lundi dernier, M. Gauvin recevait une lettre du ministre Denis Lazure, dans laquelle le ministre assurait son appui financier au centre et promettait que des modalités de paiement seraient fixées dans les plus brefs délais.

**D'Ottawa à Québec**

Le 4 janvier, le gouvernement fédéral répondait qu'il ne pouvait accorder une telle subvention. Les responsables se sont alors tournés vers le ministère des Affaires sociales.

Le centre, fermé du 16 décembre 1978 au 9 février 1979, subsiste, depuis sa réouverture, grâce à l'aide financière des organismes de la région. Aidop a dû également contracter un emprunt de \$17.000 et fonctionne avec le minimum vital depuis février.

Le ministère reconnaît que

Deux possibilités sont étudiées par le ministère: la première prévoit de partager les coûts de la subvention entre le ministère d'une part, et les Centres de services sociaux (CSS) en collaboration avec les Centres locaux de services communautaires (CLSC) d'autre part. La seconde possibilité prévoit que le ministère des Affaires sociales assume seul le mon-

Le MAS leur a offert \$17.000, seule somme disponible d'ici la fin de la présente année fiscale, et leur a fait la promesse qu'il étudierait une possibilité de subvention pour le début du nouvel exercice financier.

Or, ce montant de \$17.000, qui devait parvenir au centre

**TIMBRES GRATUITS**  
100 DIFFÉRENTS TIMBRES DU MONDE ENTIER

**ODONTOMETRE 2" x 5"**  
En plus, liste de paquets et odontomètre gratuits. Cette magnifique collection vous est offerte afin de vous faire connaître nos approbations.  
Inclure 25 cents pour frais de manutention.  
100 TIMBRES CANADA \$1.00  
100 TIMBRES E.-U. \$1.00  
Spécial: deux pour \$1.25  
**CENTRE PHILATÉLIQUE DE QUÉBEC INC.**  
338, DE LA COURONNE  
QUÉBEC 2, QUÉ., G1K 6E6  
529-4412

**FUITES dans votre TOIT?**

Consultez-nous Jour et nuit - signalez: **822-0423**  
Spécialité: Réparons tous genres de toitures  
**ESTIMATION GRATUITE TRAVAIL GARANTI**  
**PLOURDE & FRERE ENR.**  
114, des Résurgences, Boischatel.

**PAYSAGISTE**  
PLANTATION DE GROS ARBRES, JARDINS, SIMPLES OU ELABORÉS, PLANS, TERRASSEMENT, GAZON, MURS, EXECUTION SOIGNEE  
**623-1455**  
**Motoculture Moderne inc.**

**NOUVEAU**  
ART GARKUNKEL  
FATE FOR BREAKFAST  
**\$3.99**  
1 par client, quantité limitée

**BRUCE COCKBURN**  
FURTHER ADVENTURES  
**CBS DISQUES**

**BRUCE COCKBURN**  
IN THE FALLING DARK  
**CBS DISQUES**

**BRUCE COCKBURN**  
CIRCLES IN THE STREAM  
2 DISQUES  
**\$8.99**

**\$4.99**

**CBS DISQUES**

<b>BRUCE COCKBURN</b> \$5.99	<b>BRUCE COCKBURN</b> HIGH WINDS WHITE SKY \$5.99	<b>BRUCE COCKBURN</b> SUNWHEEL DANCE \$5.99	<b>BRUCE COCKBURN</b> NIGHT VISION \$5.99	<b>BRUCE COCKBURN</b> SALT, SUN AND TIME \$5.99
<b>BRUCE COCKBURN</b> JOY WILL FIND A WAY \$5.99	<b>HIGELIN</b> NO MAN'S LAND \$5.99	<b>JACQUES TOM RIVEST</b> \$5.99	<b>SANTANA</b> SILVER DREAMS GOLDEN \$5.99	<b>BEACH BOYS</b> LIGHT ALBUM \$5.99

Le plus grand disquaire à Québec  
**musique d'automne**  
1093 et 1095 rue St-Jean, (Vieux) Québec

# Lévesque: la campagne de financement sera vitale

MONTREAL (PC) — Le premier ministre René Lévesque espère que ses adversaires politiques fédéraux ne partiront pas en peur au cours de la campagne fédérale en s'attaquant sans discernement à son gouvernement démocratiquement élu.

Le chef du gouvernement québécois donnait une conférence de presse à Montréal, hier, à l'occasion du lancement de la campagne annuelle de financement du Parti québécois dont l'objectif a été fixé cette année à \$2 millions, soit 10 pour cent de plus que l'an dernier.

Selon M. Lévesque, cette souscrip-

tion populaire "pourrait être la dernière avant la période référendaire, ce qui en fait la campagne la plus vitale qu'on ait connue". Mais cette année, les stratèges du PQ ont modifié la forme de leur souscription publique.

En partant, ils admettent poursuivre un but autant politique que financier. Tout d'abord, doter toutes les instances du parti d'un fond référendaire, de dire le président de la campagne, M. Gilles Desbiens, et ensuite, faire de cette campagne une "occasion de diffuser massivement l'option souverainiste dans le grand public". Autrement dit, non seulement

recueillir des fonds mais également s'assurer le plus de "oui" au référendum.

## Répétition du jour R

Quant à la forme même que prendra cette campagne, les dirigeants du PQ la qualifient de "grande répétition du jour R". Ainsi, depuis hier et jusqu'au 6 avril, des assemblées de lancement auront lieu un peu partout à travers le Québec. Ce scénario permettra aux membres du parti de rencontrer les parlementaires, au moins dans les comtés péquistes, alors que les comtés qui sont aux mains de l'opposition seront parrainés. Le 8

avril, les 15,000 sollicitateurs répartis à travers le Québec, effectueront un véritable "blitz" afin de recueillir le maximum de dons auprès des membres. Par la suite, du 17 au 30 avril, ce sont les sympathisants à l'idée souverainiste qui seront sollicités.

Cette formule, du "blitz", qualifiée d'exigeante par l'état-major péquiste, constitue un rodage de cette machine politique en vue de la journée du référendum. On tente ainsi de conserver la bonne forme des troupes et d'évaluer le degré de préparation de l'appareil péquiste.

## Coincidence

Par ailleurs, au cours de la période de question, le premier ministre a déclaré qu'une consultation était actuellement en cours pour savoir s'il fallait changer la date du congrès. On sait que ce congrès national doit se terminer la veille même des élections fédérales. Cette "coincidence", comme l'a dit M. Lévesque, en fait réfléchir plusieurs qui craignent qu'on ne profite de la proximité des deux événements pour "lancer des ballounes". Cependant, devait ajouter le premier ministre, changer de dates cause certains problèmes, étant donné

que le congrès doit durer trois jours. Le remettre à plus tard signifierait un réaménagement complet du congrès afin de le compresser pour qu'il puisse se tenir en "deux jours et quelques heures".

En ce qui concerne les élections fédérales, M. Lévesque croit qu'elles peuvent activer la campagne de financement de sa formation. Quant à l'implication du parti dans cette lutte, le premier ministre a précisé que le PQ ne s'y introduisait pas, même si "on peut réagir parfois aux pointes lancées".

# AVIS



Bureau du directeur général du financement des partis politiques

## LA LOI REGISSANT LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES (1977, c. 11) S'APPLIQUE INTEGRALEMENT EN PERIODE ELECTORALE

A cette fin, le Directeur général du financement des partis politiques souligne:

### Aux électeurs

Seul un électeur peut, à même ses propres biens, verser une contribution, à l'un ou l'autre des partis politiques, associations de comté ou candidats indépendants autorisés.

Le total des contributions d'un électeur ne peut dépasser au cours d'une même année civile la somme de \$3,000.

Constituent des contributions, les dons d'argent, les biens fournis et services rendus à titre gratuit à des fins politiques.

Pour toute contribution, le représentant officiel ou toute personne autorisée par celui-ci délivre sur-le-champ un reçu au donateur. Il doit également sur demande exhiber un certificat attestant sa qualité.

Toute contribution en argent de plus de \$100 doit être faite au moyen d'un chèque, signé par l'électeur.

L'électeur peut déduire de son impôt à payer, 50% du premier \$100. de contribution et 25% du deuxième \$100. de contribution, pour un maximum de \$75.

Tout électeur peut, au bureau du président d'élection, examiner et obtenir des copies des rapports de dépenses des candidats dans les 180 jours suivant leur réception.

### Aux agents officiels

Seul l'agent officiel a le droit de faire ou d'autoriser des dépenses électorales.

Il agit pour et au nom d'un parti politique, d'une association de comté ou d'un candidat indépendant, lorsqu'il reçoit des contributions ou lorsqu'il effectue des dépenses électorales ou autres déboursés.

Pour agir ainsi, il doit être muni du titre de représentant officiel, de délégué ou de personne désignée conformément à la Loi régissant le financement des partis politiques.

Toute somme d'argent que reçoit un agent officiel, les services qui lui sont rendus et les biens qui lui sont fournis à titre gratuit, à des fins politiques, constituent, sous réserve des exceptions prévues à la Loi, des contributions.

Le montant des dépenses électorales permises est proportionnel au nombre d'électeurs du comté.

Tout paiement de dépenses électorales s'élevant à \$25 ou plus doit être justifié par une facture détaillée.

Seuls les modes de financement admis par les dispositions du chapitre I de la Loi régissant le financement des partis politiques peuvent servir à défrayer les dépenses électorales ou autres déboursés.

Il doit remettre au Président d'élection un rapport détaillé des dépenses électorales qu'il a faites ou autorisées dans les soixante jours suivant le rapport du bref d'élection.

### Aux commerçants et aux media d'information

Personne ne peut, pour des dépenses électorales, réclamer ou recevoir un prix différent de son prix régulier pour semblable travail ou fourniture en dehors de la période électorale, ni accepter une autre rémunération, ni y renoncer.

Personne ne peut recevoir ou exécuter une commande de dépenses électorales qui n'est pas faite ou autorisée par un agent officiel ou en son nom par une agence de publicité reconnue par le Directeur général.

Tous les média écrits ou électroniques peuvent mettre gratuitement à la disposition des partis, associations ou candidats autorisés du temps d'antenne ou de l'espace dans leurs pages pourvu qu'ils offrent un tel service de façon équitable, qualitativement et quantitativement, à tous les partis autorisés ou, dans un même district électoral, à toutes les associations ou candidats autorisés.

Toute annonce ayant trait à une élection publiée dans un journal ou autre publication doit mentionner le nom et l'adresse de la personne qui l'a fait publier; ces nom et adresse doivent être mentionnés au début ou à la fin de toute émission radiophonique ou de télévision commanditée ayant trait à une élection.

Tout imprimé ayant trait à une élection doit porter le nom et l'adresse de l'imprimeur et de la personne pour le compte de qui il est fait ou publié.

Toute créance en vertu des dépenses électorales non réclamée à l'agent officiel dans les 30 jours suivants le scrutin, est prescrite.

Les contributions faites sous la forme de biens et services s'évaluent, s'ils sont fournis par un commerçant en semblable matière, au prix le plus bas auquel il offre ses biens et services au public à l'époque où ils sont fournis.

Seul le commerçant ayant la qualité d'électeur peut effectuer une contribution.

### Aux candidats

Les seuls candidats, associations et partis politiques qui peuvent solliciter ou recueillir des contributions ou effectuer des déboursés sont ceux et celles qui détiennent une autorisation du Directeur général.

Toute sollicitation de contribution et tout déboursé doivent être faits par le représentant officiel d'un parti politique, d'une association ou d'un candidat indépendant, ou par le délégué du représentant officiel d'un parti ou par les personnes qu'ils ont désignées par écrit; ces personnes sont les seules à qui une contribution peut être versée;

Tout candidat est tenu d'avoir un agent officiel.

En période électorale seul l'agent officiel d'un candidat ou d'un parti, le cas échéant, a le droit de faire ou d'autoriser des dépenses électorales.

Par exception un candidat peut jusqu'à concurrence de \$2,000. payer lui-même des dépenses électorales qui lui sont personnelles mais qui ne doivent comprendre aucune publicité. Il doit alors en remettre un état détaillé à son agent officiel.

Par "dépenses électorales", sous réserve des exceptions, on entend tous les frais encourus pour favoriser ou défavoriser l'élection d'un candidat, pour diffuser, approuver ou combattre un programme politique ou des mesures préconisées par un candidat ou un parti.

Les frais encourus, avant une élection, pour des écrits, objets ou matériels publicitaires utilisés, pendant l'élection, aux fins visées par la définition de l'expression "dépenses électorales" sont des dépenses électorales.

Le Directeur général

PIERRE-OLIVIER BOUCHER



Assemblée nationale du Québec  
1 Complexe Desjardins,  
suite 2204, Tour du Sud,  
succursale Desjardins,  
Montréal H5B 1B3  
Tél.: (514) 873-7131

Bureau de consultation à Québec: 614, Grande-Allée est, Québec  
G1R 2K5 - Tél.: 418-643-3858